parlement wallon

SESSION 2024-2025

compte rendu

avancé\*

**Séance plénière**

Mercredi 4 septembre 2024

|  |
| --- |
| **\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**  Publication officielle du greffe du Parlement de Wallonie  Square Arthur Masson, 6  5012 Namur  [**compte.rendu@parlement-wallonie.be**](mailto:compte.rendu@parlement-wallonie.be)  Le compte rendu avancé constitue une reproduction provisoire des interventions des députés, des membres du Gouvernement et des autres orateurs. Il ne peut être cité que s’il est précisé qu’il s’agit d’une version qui n’engage ni le Parlement ni les orateurs.  Le compte rendu avancé est soumis à tous les orateurs qui peuvent retourner leurs corrections dans les 72 heures ouvrables. À défaut, ils sont censés se référer au texte reçu. Aucune modification de fond ne peut être apportée.  Une fois toutes les corrections examinées et éventuellement intégrées, le compte rendu est dit « compte rendu intégral » et remplace le compte rendu avancé sur le site web du Parlement de Wallonie.  Tous les comptes rendus sont disponibles sur le site [**www.parlement-wallonie.be**](https://www.parlement-wallonie.be/pwpages?p=pub-all-form), rubrique Travaux parlementaires, section Publications. |

Sommaire

[Ouverture de la session 2024-2025 1](#__RefHeading___Toc3530389_946535600)

[Absences motivées 1](#__RefHeading___Toc3530391_946535600)

[Approbation de l'ordre du jour 1](#__RefHeading___Toc3530393_946535600)

[Élection du président et des autres membres du Bureau 1](#__RefHeading___Toc3530395_946535600)

Intervenants : M. le Président – Mme Valérie De Bue – M. Germain Mugemangango – M. Stéphane Hazée – Mme Christie Morreale.

[Constitution du Parlement wallon 4](#__RefHeading___Toc3530397_946535600)

[Allocution de M. le Président 4](#__RefHeading___Toc3530399_946535600)

[Communication 5](#__RefHeading___Toc3530401_946535600)

[Communication 5](#__RefHeading___Toc3530403_946535600)

[Communication 5](#__RefHeading___Toc3530405_946535600)

[Communication 5](#__RefHeading___Toc3530407_946535600)

[Communications 5](#__RefHeading___Toc3530409_946535600)

[Prises en considération 6](#__RefHeading___Toc3530411_946535600)

[Demande d'urgence 6](#__RefHeading___Toc3530413_946535600)

Intervenants : M. le Président – M. Jean-Paul Bastin.

[Vote par assis et levé 6](#__RefHeading___Toc3530415_946535600)

[Questions urgentes 6](#__RefHeading___Toc3530417_946535600)

[Question urgente de Mme Tillieux à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l’Industrie, du Numérique, de l’Emploi et de la Formation, sur « la restructuration annoncée concernant AGC Glass à Jemeppe-sur-Sambre » 6](#__RefHeading___Toc3530419_946535600)

Intervenants : M. le Président – Mme Éliane Tillieux – M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre.

[Question urgente de Mme Desalle à M. Desquesnes, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux, sur « l'achèvement du tronçon de la RN54 » 7](#__RefHeading___Toc3530421_946535600)

Intervenants : M. le Président – Mme Caroline Desalle – M. François Desquesnes, Ministre.

Question urgente de M. Daye à M. Desquesnes, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux, sur « le mouvement de grève spontanée au TEC de la province de Hainaut » ;

[Question urgente de Mme Pavet à M. Desquesnes, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux, sur « les conséquence de la réorganisation des lignes de bus du TEC en province de Hainaut » 8](#__RefHeading___Toc3530425_946535600)

Intervenants : M. le Président – M. Maxime Daye – Mme Amandine Pavet – M. François Desquesnes, Ministre.

[Question urgente de M. Mockel à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l’Économie sociale, sur « l’annonce d’abandon du projet de consigne sur les canettes par le Gouvernement wallon » 9](#__RefHeading___Toc3530427_946535600)

Intervenants : M. le Président – M. Freddy Mockel – M. Yves Coppieters, Ministre.

[Questions d'actualité 1](#__RefHeading___Toc3530429_946535600)0

Question d'actualité de Mme Cremasco à M. Desquesnes, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux, sur « le projet de tram de Liège » ;

Question d'actualité de M. de Wasseige à M. Desquesnes, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux, sur « la réorganisation de l'offre de mobilité en région liégeoise » ;

Question d'actualité de Mme Roberty à M. Desquesnes, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux, sur « l'annonce de l'arrêt des travaux des extensions nord et sud du tram de Liège » ;

Question d'actualité de Mme Nikolic à M. Desquesnes, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux, sur « l'évolution du projet des extensions du tram de Liège » ;

[Question d'actualité de M. Liradelfo à M. Desquesnes, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux, sur « l'arrêt du projet d'extension du tram liégeois vers Herstal et Seraing » 10](#__RefHeading___Toc3530439_946535600)

Intervenants : M. le Président – Mme Veronica Cremasco – M. Olivier de Wasseige – Mme Sabine Roberty – Mme Diana Nikolic – M. Julien Liradelfo – M. François Desquesnes, Ministre.

[Question d'actualité de Mme Jacqmin à M. Desquesnes, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux, sur « les nouvelles inondations à la suite des orages en Hesbaye liégeoise » 16](#__RefHeading___Toc3530441_946535600)

[Question d'actualité de Mme Van Walle à M. Desquesnes, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux, sur « le détournement d'argent à la Province de Namur » 16](#__RefHeading___Toc3530443_946535600)

Intervenants : M. le Président – Mme Patricia Van Walle – M. François Desquesnes, Ministre.

[Question d'actualité de M. Devin à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l’Industrie, du Numérique, de l’Emploi et de la Formation, sur « les pertes d'emplois au sein de l'entreprise des Carrières du Hainaut à Soignies » 17](#__RefHeading___Toc3530445_946535600)

Intervenants : M. le Président – M. Laurent Devin – M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre.

[Question d'actualité de M. Maroy à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l’Économie sociale, sur « l'incendie au centre de déchets de Mont-Saint-Guibert » 18](#__RefHeading___Toc3530447_946535600)

Intervenants : M. le Président – M. Olivier Maroy – M. Yves Coppieters, Ministre.

[Question d'actualité de M. Dodrimont à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l’Économie sociale, sur « le retour de l'utilisation des sacs-poubelles à Seraing » 20](#__RefHeading___Toc3530449_946535600)

Intervenants : M. le Président – M. Philippe Dodrimont – M. Yves Coppieters, Ministre.

Débats 21

[Débat d’actualité sur les conséquences de la fièvre catarrhale en Wallonie, en application de l’article 145.4 du règlement 21](#__RefHeading___Toc3530451_946535600)

Intervenants : M. le Président – M. Eddy Fontaine – Mme Caroline Cassart-Mailleux – Mme Alice Bernard – M. François Huberty – Mme Céline Tellier – Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre.

[Reprise de la séance 28](#__RefHeading___Toc3530453_946535600)

projets et propositions [2](#__RefHeading___Toc3530453_946535600)8

[Proposition de décret remplaçant les articles L1133-1 et L1133-2 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, déposée par M. J.-P. Bastin, Mme De Bue, MM. Baurain, Dewez, Dispa et Daye (Doc. 19 (SE 2024) N° 1 et 2) 2](#__RefHeading___Toc3530455_946535600)8

[Discussion générale 28](#__RefHeading___Toc3530457_946535600)

Intervenants : M. le Président – Mme Mélissa Hanus, Rapporteuse.

[Examen des articles 29](#__RefHeading___Toc3530459_946535600)

[Vote nominatif 30](#__RefHeading___Toc3530461_946535600)

Intervenants : M. le Président – M. Jean-Pierre Lepine.

[Liste des intervenants 31](#__RefHeading___Toc904_3201309088)

[Abréviations courantes 32](#__RefHeading___Toc908_3201309088)

[Annexes 33](#__RefHeading___Toc3530463_946535600)

**Séance plénière**

Présidence de M. Willy Borsus, Président

Le procès-verbal de la dernière séance plénière est déposé sur le bureau.

# Ouverture de la session 2024-2025

- La séance est ouverte à 14 heures 3 minutes.

M. le Président. – En application de l’article 20 du règlement, je prie Mme Hanus, la plus jeune membre de l’assemblée, et M. Soupart, le plus jeune membre, de prendre place au Bureau pour y remplir les fonctions de secrétaires provisoires.

Mesdames, Messieurs, nous sommes réunis ici de plein droit pour procéder à l’installation du Parlement wallon, conformément à l’article 32 de la loi spéciale du 8 août 1980 de réformes institutionnelles, tel que modifié par le décret spécial du 12 octobre 2017.

Je déclare ouverte la session 2024-2025.

# Absences motivées

M. le Président. – A demandé d’excuser son absence à la présente séance :

* M. Dupont, pour raisons de santé ;
* Mme Laffut, pour raisons familiales.

# Approbation de l'ordre du jour

M. le Président. – Conformément aux articles 26.2 et 28.2 du règlement, le Bureau élargi a procédé à l’élaboration de l’ordre du jour de la présente séance qui vous est soumis conformément à l’article 67.1.

Ce document vous a été adressé.

J’ai été saisi du dépôt de la proposition de décret remplaçant les articles L1133-1 et L1133-2 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, déposée par M. J.-P. Bastin, Mme De Bue, MM. Baurain, Dewez, Dispa et Daye (Doc. 19 (se2024) N° 1).

Je vous propose d’ajouter sa prise en considération à notre ordre du jour.

Quelqu’un s’oppose-t-il à l’ajout de cette prise en considération à notre ordre du jour ?

Personne ne s’y opposant, l’ordre du jour ainsi modifié est adopté.

# Élection du président et des autres membres du Bureau

M. le Président. – L’ordre du jour appelle le Parlement à procéder par des élections distinctes à l’élection de son président, d’un premier vice-président, d’un vice-président et de quatre secrétaires.

L’article 5 du règlement prévoit que le Bureau du Parlement est formé suivant le système de la représentation proportionnelle des groupes politiques.

Quant à l’article 22, il dispose que ces nominations se font au scrutin secret, sauf si le nombre de candidats correspond au nombre de places à pourvoir, auquel cas le ou les candidats sont proclamés élus sans scrutin.

La parole est à Mme De Bue.

Mme Valérie De Bue (MR). – Monsieur le Président, j’ai l’honneur de proposer la reconduction du Bureau sortant, à savoir vous-même en tant que président, M. Laurent Devin en tant que premier vice-président, Mme Goffinet en tant que vice-présidente ainsi que M. Dodrimont, Mmes Hanus et Thoron et M. de Wasseige comme secrétaires.

M. le Président. – Quelqu’un d’autre demande-t-il la parole ?

La parole est à M. Mugemangango.

M. Germain Mugemangango (PTB). – Merci. On est dans une situation fort particulière puisqu’on constate que les partis politiques qui vont être représentés au sein du Bureau sont les mêmes partis politiques qui étaient aux manettes lors des différents scandales qui ont émaillé la vie parlementaire lors de la dernière législature, à savoir :

* le voyage à Dubaï ;
* le mobilier, dont un divan à 18 000 euros ;
* la Maison des parlementaires qui a coûté près de 50 millions d’euros.

Tous ces scandales se sont déroulés pendant que les partis qui vont être reconduits au sein du Bureau étaient aux manettes. Il y a eu en décembre 2022 une modification de la composition du Bureau pour pouvoir y intégrer les partis qui étaient dans l’opposition, dans l’idée d’être plus transparents. Là, on est dans une situation où – je ne sais pas si l’on se rend compte de ce que l’on va faire – l’on va simplement revenir en arrière par rapport à l’effort de transparence qui avait été pourtant vu comme légitime à ce moment-là.

Ce n’est pas la première fois que je mène cette intervention. Je l’ai déjà menée il y a quelques mois. M. Wahl, qui présidait à l’époque le Parlement, m’avait dit : « il n’y a pas de problème, Monsieur Mugemangango, vous n’avez qu’à présenter, pendant les cinq années à venir, une proposition de modification du règlement du Bureau », ce qu’on a fait.

On n’est pas pour avoir un bureau à 13 personnes qui soit dans le même poids financier que maintenant. On est pour l’élargissement du Bureau, mais sans le poids financier ; puisqu’on doit constater que, au-delà des 7 000 euros par mois que touche un député, celui qui est dans le Bureau touche, comme membre du Bureau, 1 000 euros par mois en plus et, comme président du Parlement, un salaire qui va jusqu’à 15 000 euros par mois.

Nous, ce que l’on dit, c’est que l’on pourrait très bien élargir le Bureau sans que ce soit un poids financier important. Je me dis que cela devrait faire plaisir aux partis de la majorité, puisque Les Engagés se sont engagés à changer de politique et le MR s’est engagé à faire des économies budgétaires. Si l’on économise, par exemple, les rémunérations des fonctions spéciales, cela fait plus ou moins 130 000 euros d’économies par an. Ce n’est pas grand-chose par rapport au budget global de la Région wallonne. Cependant, de manière tout à fait symbolique, mais surtout importante, quand on a un gouvernement MR-Engagés qui va demander des sacrifices à tout le monde, sauf aux députés et aux ministres qui composent son gouvernement, je me dis que cela pourrait être fait de supprimer les rémunérations des fonctions spéciales.

Deux choses : j’invite l’ensemble des groupes parlementaires à soutenir le fait d’élargir le Bureau aux partis d’opposition pour avoir une gestion réellement transparente, mais de soutenir en même temps la proposition que l’on fait de supprimer ces rémunérations des fonctions spéciales. J’ai d’ailleurs pris au mot ce que M. Wahl nous avait demandé de faire, puisque l’on a fait une proposition – à l’époque où j’ai fait la première intervention, il n’y avait pas de proposition – que l’on a soumise à M. Wahl, à son équipe et au Bureau. On nous a promis de pouvoir en discuter à un moment donné et de se pencher là-dessus. J’espère que l’ensemble des groupes parlementaires vont le faire pour à la fois avoir un Bureau plus transparent et aussi avoir un Bureau qui va coûter moins cher aux finances publiques en Wallonie.

M. le Président. – La parole est à M. Hazée.

M. Stéphane Hazée (Ecolo). – Bonjour à chacune et chacun.

Nous voulions également exprimer notre interrogation et notre perplexité par rapport à la taille du Bureau.

Depuis 2009, de mémoire, le Bureau compte cinq membres. En 2022, afin d’assurer le pluralisme et porter la représentation du Bureau aux cinq groupes politiques de l’Assemblée, ce nombre a été porté à sept. En juillet, la majorité s’installait et je peux concevoir que, à ce moment-là, elle n’ait pas modifié les termes de l’équation. Aujourd’hui, nous sommes deux mois plus tard et je suis surpris que la même proposition revienne.

Soit la volonté reste d’assurer un pluralisme, cela veut dire qu’il faut alors sans doute revoir le nombre et peut-être imaginer des modalités de travail pour assurer ce pluralisme. Soit tel n’est pas le cas, mais en toute hypothèse alors le nombre de cinq suffit, comme il l’était par le passé. Il y a là un questionnement. C’est aussi une incohérence par rapport au discours du Gouvernement et de la nouvelle majorité quant à la simplification. Il y a manifestement là un travail qui n’a pas été fait depuis notre dernière séance au mois de juillet.

M. le Président. – Messieurs les Députés, je vous remercie pour vos interventions.

Je dois, si vous le voulez bien, vous informer qu’il m’a été communiqué par les groupes de la majorité leur volonté de poursuivre l’ouverture du Bureau. Cette ouverture du Bureau, tenant compte de l’arithmétique représentative de notre Parlement, ne permet pas – vous l’avez relevé vous-même – d’inclure mécaniquement deux groupes de l’opposition, sans quoi il faudrait porter le nombre de membres du Bureau, dans l’hypothèse maximale, à 13 ou, dans l’hypothèse minimale, à huit, pour inclure les deux autres groupes ou un des deux autres groupes de la minorité.

Il m’a aussi été indiqué que, mécaniquement, en fonction de la proportionnalité, aujourd’hui, une partie de l’opposition est représentée au sein du Bureau, le Parti socialiste y siégeant par le fait de la représentation proportionnelle. Toutefois, soucieux de cette volonté de transparence et d’inclusion démocratique que vous avez évoquée, mais qui a surtout été beaucoup évoquée lors des travaux précédents et lors de la législature précédente, les membres de la majorité m’ont indiqué émettre une proposition, à débattre avec les différents groupes, d’une inclusion de deux observateurs, de manière à ce que l’ensemble des groupes puissent être soit arithmétiquement et mécaniquement représentés, majorité comme opposition en ce qui concerne le PS, et, si l’arithmétique, fruit des résultats électoraux du mois de juin dernier, ne permet pas cette représentation dans le cadre du nombre de membres du Bureau actuel, la proposition d’inclure comme observateurs, c’est-à-dire d’être pleinement en situation de pouvoir avoir accès à l’ensemble des débats, des informations et de tout autre élément lié au Bureau.

Je vous fais part de cette information. Je n’en suis évidemment ni juge ni comptable, mais je propose que le débat puisse se poursuivre entre différents interlocuteurs des groupes représentants, chef ou chef de groupe, de la majorité comme de la minorité. Je suis convaincu qu’un chemin est dès lors possible, par exemple, avec cette possibilité d’inclusion de deux observateurs supplémentaires au Bureau.

Y a-t-il d’autres demandes de prise de parole ?

La parole est à Mme Morreale.

Mme Christie Morreale (PS). – Étant donné que vous avez pris la parole au nom de la majorité et que deux partis de l’opposition se sont opposés, je voudrais donner la position du Parti socialiste par rapport à la composition.

Nous considérons qu’il y a un chemin entre la composition du Bureau qui est le fruit des élections et le fait de permettre à l’opposition dans son entièreté d’y être présente. Nous sommes dans l’opposition et nous y serons présents. Nous nous associons, non pas au contenu de l’information qui a été donnée par le chef de groupe du PTB, mais nous sommes favorables à ce que les autres partis de l’opposition puissent y siéger.

En effet, des formules peuvent être mises sur la table, comme celle d’observateurs. S’il faut faire d’autres propositions, nous serons source de propositions pour permettre cet équilibre démocratique.

M. le Président. – La parole est à M. Mugemangango.

M. Germain Mugemangango (PTB). – C’est une information nouvelle et intéressante que vous venez de partager ici. Nous n’avons pas ce texte, mais j’imagine qu’il va nous parvenir et que nous pourrons en discuter.

Je souligne que cela rencontre un souci important en termes de transparence, mais également en termes de rémunération ; ou peut-être pas. C’est la question que je pose. La dernière fois, on a ajouté des membres au Bureau qui ont eu les mêmes droits ou rémunérations que les autres membres du Bureau. Pour nous, il n’est pas question d’alourdir la charge financière du Bureau. Il faut donc que cette rémunération ne soit pas effective pour ces observateurs.

En tout cas, j’invite le Bureau, que ce soit celui-ci ou celui en formation – puisque, apparemment, on parle d’ajouter deux personnes – à supprimer, je le répète, les rémunérations des fonctions spéciales. J’espère que le texte qui va nous être soumis comporte cette modification.

Je rappelle d’ailleurs que, quand on regarde les textes électoraux des différents groupes politiques pendant la campagne, nous n’étions pas le seul groupe politique à évoquer la suppression de ces rémunérations des fonctions spéciales. J’espère donc que chacun se rappellera les promesses qu’il a faites pendant la campagne.

M. le Président. – La parole est à M. Hazée.

M. Stéphane Hazée (Ecolo). – Nous sommes toujours ouverts au dialogue, et je vous remercie donc pour l’initiative que vous avez formulée ce jour.

À côté de cela, il reste néanmoins le nombre de membres effectifs du Bureau puisque je ne vois pas ce qui justifie qu’il reste à ce nombre surélevé de sept par rapport au nombre de cinq qu’il a connu pendant plus d’une douzaine d’années, mais nous aurons donc l’occasion d’y revenir.

Cette dernière question de la taille du Bureau n’est pas sans lien, du reste, avec l’enjeu des rémunérations et, dès lors, du coût pour notre institution que, bien évidemment, nous entendons également voir réduit.

Je vous remercie, et à très vite pour un échange sur ce sujet.

M. le Président. – Je vous remercie pour les différentes interventions et communications qui m’ont été par ailleurs transmises.

Pour la bonne forme, et pour le compte rendu, n’hésitez pas à vous projeter dans l’analyse de ces chiffres.

Le Bureau a connu au fil du temps des compositions variées, mais aussi un nombre de membres qui a varié. Le Bureau a connu neuf membres à un certain moment. Ensuite, sa composition a été fixée à cinq membres avant d’être ramenée à sept membres. Il y a donc eu au fil du temps une évolution chiffrée de la taille du Bureau, qui est, de mémoire, à peu près celle-là, comme une évolution également des différents éléments liés aux fonctions spéciales.

Je note que chacun prend rendez-vous – certes, avec des accents sensiblement différents – pour que nous puissions poursuivre cette discussion ainsi que du fait que la volonté d’ouverture, ici aussi, avec des formes probablement différentes, est exprimée par l’ensemble des groupes.

Ceci étant dit, actuellement, notre Bureau comporte la composition qui a été fixée par le règlement tel qu’il est actuellement, sous réserve de modifications.

Dès lors, puis-je vous demander s’il y a, outre ce qui a été exprimé, d’autres prises de parole par rapport à la désignation de ces sept membres ?

Étant donné qu’il n’y a pas d’observation, je déclare le Bureau élu.

Je remercie chaleureusement Mme Hanus et M. Soupart pour leur présence – certes, provisoire, mais bienveillante – à la tribune.

# Constitution du Parlement wallon

M. le Président. – Mesdames, Messieurs, je déclare le Parlement wallon constitué.

Conformément à l’article 2 du règlement, il en sera donné connaissance à Sa Majesté le Roi, au Parlement de la Communauté française, au Sénat, à la Chambre des représentants, au Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale, au Vlaamse Parlement, au Parlament der Deutschsprachigen Gemeinschaft, à l’Assemblée de la Commission communautaire française, à l’Assemblée réunie de la Commission communautaire commune et au Raad van de Vlaamse Gemeenschapscommissie.

Il en sera également donné connaissance au Parlement européen, de manière à ce que notre Parlement et sa composition actualisée soient communiqués à l’ensemble des assemblées sœurs, partenaires, ou avec lesquelles nous sommes amenés à travailler.

# Allocution de M. le Président

M. le Président. – Mesdames et Messieurs, l’usage veut que quelques propos soient tenus à l’entame de nos travaux. Je vous rassure, compte tenu de l’agenda qui nous attend cet après-midi, mon propos ne sera pas exagérément long, mais vous m’en voudriez légitimement de ne pas user de quelques minutes pour, d’une part, vous remercier au nom de l’ensemble du Bureau pour votre confiance renouvelée, et d’autre part, je voudrais – avec beaucoup de sincérité – remercier mes prédécesseurs, Jean-Paul Wahl qui a, de façon temporaire, officié à cette tribune et également André Frédéric qui lui-même a présidé cette Assemblée et ses travaux pendant toute la fin de la législature antérieure.

Je voudrais également vous souhaiter, bien sûr, à toutes et à tous, dans vos responsabilités ainsi qu’au Gouvernement dans les siennes, un excellent travail tout au long de cette session parlementaire. Je souhaite que notre Parlement, comme il se doit, soit bien sûr actif. Je suis à cet égard déjà rassuré quand je vois un certain nombre de travaux, de questions ou d’autres éléments qui me sont adressés. Je souhaite qu’il soit efficace dans son organisation, dans l’ensemble de ses travaux, dans la façon dont il pourra décliner et orchestrer le processus décisionnel qui lui est confié.

Vous y avez fait allusion : je souhaite, deuxièmement, que notre Parlement soit ouvert. Vous avez, nos prédécesseurs ont, à plusieurs reprises, eu l’occasion – que ce soit à travers le processus des commissions délibératives, à travers les pétitions qui nous sont régulièrement adressées, à travers les rapports parlementaires que vous pouvez établir, ou bien encore les auditions d’acteurs de la société civile ou autres… Le Parlement a montré à de nombreuses reprises à quel point il souhaitait travailler fenêtres et portes ouvertes, de manière à alimenter ses réflexions d’une série de contributions externes.

Je souhaite aussi que nos travaux puissent évidemment être respectueux, quelle que soit la différence des convictions et l’intensité de ces convictions. Je souhaite que nos échanges puissent se poursuivre dans un cadre raisonnablement apaisé, où chacun a l’occasion, bien sûr, de s’exprimer, mais aussi d’entendre les éléments de conviction des différents groupes, des différents parlementaires.

Je dois aussi indiquer que notre Parlement – vous l’avez observé – est un parlement qui a été bien sûr renouvelé démocratiquement. Mais il a été largement renouvelé puisque, suivant les statistiques que j’ai eu l’occasion de consulter et de compulser, 25 d’entre vous connaissent et entament leur premier mandat parlementaire. Parmi les 75 élus, 34 élus et élues siègent pour la première fois dans un parlement – ayant déjà siégé antérieurement dans un autre parlement.

Par ailleurs, la composition de notre Assemblée a évolué en ce qui concerne sa déclinaison entre les genres, puisque si nous n’atteignons pas encore la parité complète entre les hommes et les femmes en notre Assemblée, j’observe qu’il y a désormais 47 % de femmes avec 35 élues au sein de notre Assemblée pour 40 de leurs collègues masculins.

Quand j’aurai terminé en vous indiquant que, à ce stade – mais chaque jour va accroître cette durée d’expérience –, l’expérience parlementaire moyenne de chacune et de chacun d’entre vous rassemblés est de 6,5 ans, j’aurai décrit en quelques chiffres l’évolution enregistrée par notre Assemblée parlementaire.

Je souhaite que vos travaux soient fructueux. Je ne dis pas que l’élément quantitatif est nécessairement l’élément d’appréciation premier ou prioritaire de ceux-ci. Je dois bien constater que la législature écoulée fut particulièrement dense à cet égard. Sans vous assommer de chiffres, savez-vous, mesdames et messieurs, qu’entre 2019 et 2024, votre Parlement, qui n’était pas encore celui de sa composition actuelle, a enregistré le dépôt de 288 projets de décret, dont 272 ont été adoptés, tandis que 199 propositions de décrets ont été déposées et 77 d’entre elles ont été in fine votées par votre assemblée.

Je termine par un dernier chiffre impressionnant. Que celui-ci ne soit pas nécessairement votre guide, Mesdames et Messieurs, mais si j’additionne les questions orales d’actualité urgentes et écrites, ainsi que quelques interpellations, il n’y a eu pas moins de 32 632 questions adressées sous la législature écoulée au Parlement et pas moins de 32 632 réponses.

Mesdames et Messieurs, notre Parlement ne manquera pas – certains ont changé de travées – de répondre à un certain nombre de questions. Bref, tel n’est pas le propos. Je vous souhaite évidemment un excellent mandat. Je sais qu’un grand nombre de réformes figurent à l’agenda de l’accord de gouvernement, ainsi que dans les intentions d’un grand nombre de parlementaires. Je ne doute pas que, pour tous, qu’ils soient parlementaires, nouveaux ou plus anciens, la volonté de continuer à œuvrer dans la transparence et la bonne gouvernance, mais aussi de redorer le blason de notre institution soit une de nos lignes de conduite, comme le fait de participer à la diplomatie parlementaire, notamment dans le cadre de cette présidence de la grande Région qui nous attend dès la fin de cette année.

Merci à toutes et à tous et bonne session parlementaire.

# Communication

M. le Président. – Mme la Présidente du Sénat m’a fait savoir que le Sénat s’est constitué en sa séance du 25 juillet 2024.

# Communication

M. le Président. – Je vous informe que le Bureau élargi, en sa réunion du 24 juillet dernier, a modifié la dénomination de la Commission des affaires générales, du budget et des relations internationales qui devient la Commission des affaires générales, du budget, des relations internationales et du bien-être animal.

La liste reprenant les noms des membres des commissions permanentes vous sera adressée par la plateforme sécurisée d’échange de documents.

# Communication

M. le Président. – Je porte à votre connaissance, en application de l’article 127.4 du règlement, que des pétitions m’ont été adressées :

* la pétition contre la pose d’une ligne à haute tension – 150 000 volts – sous le RAVeL reliant Braine-l’Alleud à Tubize, signée par 1 222 personnes, dont au moins 1 000 ont été vérifiées auprès du Registre national. Elle sera envoyée à la Commission de l’aménagement du territoire, de la mobilité et des pouvoirs locaux ;
* la pétition pour la limitation de la vitesse à 70 kilomètres par heure sur la N934 à Villers-lez-Heest, signée par 24 personnes. Elle sera envoyée à la Commission de l’aménagement du territoire, de la mobilité et des pouvoirs locaux ;
* la pétition contre l’urbanisation de la campagne d’Anton – Andenne –, signée par 2 281 personnes, dont au moins 1 000 ont été vérifiées auprès du Registre national. Elle sera envoyée à la Commission de l’aménagement du territoire, de la mobilité et des pouvoirs locaux ;
* la pétition pour une Vesdrienne qui protège les cyclistes, la nature et les habitants, signée par 273 personnes. Elle sera envoyée à la Commission de l’aménagement du territoire, de la mobilité et des pouvoirs locaux.

# Communication

M. le Président. – L’Autorité de protection des données m’a transmis l’avis 62/2024 du 27 juin 2024 sur la proposition de décret modifiant le Code de la démocratie locale et de la décentralisation afin d’améliorer la démocratie participative au niveau local, déposée par MM. Demeuse, Hazée, Mmes Delporte, Ryckmans, MM. Disabato et Heyvaert (Doc. 1718 (2023-2024) N° 1).

Cet avis a été imprimé et distribué sous le n° 1718 (2023-2024) N° 2.

# Communications

M. le Président. – Divers documents m’ont été adressés. Ils ont été envoyés aux commissions concernées.

Le Gouvernement m’a transmis 63 arrêtés de reventilation des crédits budgétaires.

Ces arrêtés seront transmis aux membres de la Commission des affaires générales, du budget, des relations internationales et du bien-être animal.

La Cour constitutionnelle m’a fait parvenir 14 notifications d’arrêt.

La liste reprenant les documents, les arrêtés de reventilation des crédits budgétaires et les notifications d’arrêt de la Cour constitutionnelle a été adressée aux membres. Son contenu sera annexé au compte rendu.

Tous les documents cités sont à la disposition des parlementaires qui émettraient le souhait d’en prendre connaissance.

# Prises en considération

M. le Président. – L’ordre du jour, en application de l’article 95 du règlement, appelle le Parlement à se prononcer sur la prise en considération de la proposition de décret déposée par M. J.-P. Bastin, Mme De Bue, MM. Baurain, Dewez, Dispa et Daye (Doc. 19 (se2024) N° 1).

Elle a été imprimée et distribuée.

Quelqu’un demande-t-il la parole sur sa prise en considération ?

Personne ne demandant la parole, la proposition est prise en considération et sera envoyée à la Commission de l’aménagement du territoire, de la mobilité et des pouvoirs locaux.

# Demande d'urgence

M. le Président. – J’ai été saisi par des membres d’une demande d’urgence relative à l’examen et au vote en séance plénière de ce jour de la proposition de décret remplaçant les articles L1133-1 et L1133-2 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, déposée par M. J.-P. Bastin, Mme De Bue, MM. Baurain, Dewez, Dispa et Daye (Doc. 19 (se2024) N° 1).

Conformément à l’article 89.2 du règlement, j’ai vérifié que cette demande est appuyée par 10 députés au moins.

La parole est à M. Bastin.

M. Jean-Paul Bastin (Les Engagés). – Monsieur le Président, je demande à pouvoir examiner le document pris en considération en urgence.

Le décret du 28 mars 2024 relatif à l’affichage des règlements communaux prévoyait son remplacement par un affichage sur internet prenant effet au 1ᵉʳ septembre. Or, il se fait que des communes affiliées à une intercommunale de gestion informatique ne sont pas encore prêtes à ce jour. En tous cas, la solution informatique ne l’est pas encore.

Dès lors, nous demandons, pour une question de sécurité juridique, de pouvoir prendre cette modification de décret visant à postposer le délai de mise en œuvre, mais également à prendre en compte des cas de force majeure – en cas de cyberattaque, d’inondation, d’indisponibilité de serveur ou d’incendie de ferme de serveurs, comme malheureusement, cela est déjà arrivé. Il s’agit d’avoir une sécurité juridique pour nos communes par rapport aux différents règlements.

### Vote par assis et levé

M. le Président. – Je vous propose de voter par assis et levé sur la demande d’urgence relative à l’examen et au vote en séance plénière de ce jour de la proposition de décret n° 19.

Que ceux qui sont pour se lèvent.

Que ceux qui s’y opposent se lèvent.

En conséquence, la proposition de décret n° 19 est envoyée sous le bénéfice de l’urgence à la Commission de l’aménagement du territoire, de la mobilité et des pouvoirs locaux.

Puis-je recueillir l’assentiment de l’assemblée pour que la commission puisse se réunir pendant le débat d’actualité sur les conséquences de la fièvre catarrhale en Wallonie ?

(Assentiment)

Il en sera ainsi fait. La commission se réunira en salle 5 à l’issue des questions d’actualité.

# Questions urgentes

M. le Président. – Conformément à l'article 68 du règlement, les questions urgentes ont lieu en ce début de séance.

## Question urgente de Mme Tillieux à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l’Industrie, du Numérique, de l’Emploi et de la Formation, sur « la restructuration annoncée concernant AGC Glass à Jemeppe-sur-Sambre »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question urgente de Mme Tillieux à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l’Industrie, du Numérique, de l’Emploi et de la Formation, sur « la restructuration annoncée concernant AGC Glass à Jemeppe-sur-Sambre ».

La parole est à Mme Tillieux pour poser sa question.

Mme Éliane Tillieux (PS). – Monsieur le Ministre, sans doute connaissez-vous l’usine AGC Glass à Moustier, une entité de la commune de Jemeppe-sur-Sambre. Cette entreprise restructure, ce qui nous fait un peu penser à ce qu’il se passe chez Audi.

Le conseil d’entreprise extraordinaire s’est réuni et la direction a annoncé un plan de restructuration. Il est vrai que la demande pour le verre est en difficulté. Ils veulent donc retrouver de la compétitivité. Comment ? Eh bien, en agissant sur l’emploi. Sur les 630 emplois de cette entreprise, 34 sont aujourd’hui menacés.

Dès la semaine prochaine, des conseils d’entreprise exceptionnels seront réunis pour permettre de discuter de l’avenir et, certainement, d’un plan social. En tout cas, la loi Renault est enclenchée.

Je voudrais dès lors demander au Gouvernement comment la Wallonie va s’impliquer dans cette situation dramatique pour les emplois concernés. Des mesures d’accompagnement sont-elles prévues ? Surtout, un financement pourrait-il aussi être prévu pour essayer d’atténuer l’impact d’un éventuel plan social ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Jeholet.

M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l’Industrie, du Numérique, de l’Emploi et de la Formation. – Madame la Députée, ce type d’annonce touche les travailleurs et leur famille. Il est clair que le Gouvernement, à travers ses bras armés, est attentif à l’évolution d’une entreprise qui a investi en Wallonie, que la Wallonie a soutenue dans le développement de ses activités et qui occupe aujourd’hui, comme vous l’avez rappelé, 630 personnes.

Mon cabinet a été informé hier par l’entreprise de l’intention de licenciement collectif. Nous avons immédiatement informé le FOREm. Les syndicats l’ont fait aussi oralement. La première phase après l’annonce d’un licenciement collectif est la phase d’information et de consultation des travailleurs. L’entreprise doit remettre une note explicative. Vous avez déjà donné des éléments explicatifs par rapport à la mesure prise par l’entreprise. Le FOREm reçoit une copie de cette note, de même que le président du comité de direction du SPW Emploi.

Il y a une volonté de discuter, de voir comment on peut éviter le licenciement collectif – on est aujourd’hui face à une annonce et une intention –, de voir comment on peut limiter au maximum l’impact social des mesures et des licenciements. Une fois cela fait, si l’intention de licenciement est confirmée, après la discussion du plan social, interviendra la mise en place, à l’initiative de l’employeur, d’une cellule pour l’emploi concernant la gestion active des restructurations d’entreprises, pour voir comment accompagner au mieux les travailleurs qui seraient éventuellement licenciés pour trouver une solution – outre le plan social – de formation, de remise à l’emploi.

M. le Président. – La parole est à Mme Tillieux.

Mme Éliane Tillieux (PS). – J’imagine que vous suivrez ceci avec attention. En tout cas, ce sera notre cas. Nous suivrons très attentivement la situation de cette entreprise, l’éventuel plan social et nous reviendrons vers vous – vous l’imaginez bien – dans les prochaines semaines, suite aux conseils d’entreprise extraordinaires qui auront lieu. Nous vous remercions.

## Question urgente de Mme Desalle à M. Desquesnes, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux, sur « l'achèvement du tronçon de la RN54 »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question urgente de Mme Desalle à M. Desquesnes, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux, sur « l'achèvement du tronçon de la RN54 ».

La parole est à Mme Desalle pour poser sa question.

Mme Caroline Desalle (Les Engagés). – Monsieur le Ministre, ma question concerne la RN54. Vous le savez, dans l’arrondissement de Charleroi-Thuin, nous avons une route qui ne permet pas de relier deux métropoles, à savoir Maubeuge à Charleroi. Il manque plus de 11 kilomètres pour relier ces deux métropoles.

Aujourd’hui, les Thudiniens sont pris en otage, comme ils le sont depuis plus de 50 ans. Mes questions seront précises, Monsieur le Ministre. Confirmez-vous venir avec vos collègues du Gouvernement à Erquelinnes pour vous rendre compte de la situation ? Qu’en est-il, à l’entame de cette nouvelle législature, concernant le calendrier budgétaire et le calendrier des travaux ?

Je vous remercie.

M. le Président. – Merci, Madame Desalle, et félicitations puisqu’il s’agit de votre première intervention – qui en appellera d’autres, certainement – au sein de cette assemblée.

(Applaudissements)

La parole est à M. le Ministre Desquesnes.

M. François Desquesnes, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux. – Madame la Députée, merci pour vos mots à l’entame de cette session parlementaire. C’est effectivement un dossier qui hante depuis des décennies tout l’Entre-Sambre-et-Meuse, particulièrement les communes concernées du grand ring de Charleroi jusque Maubeuge : Erquelinnes, Lobbes et d’autres communes. Encore aujourd’hui, ces communes subissent un trafic de transit d’une part et d’autre part une situation rendant difficile le déploiement économique d’une zone importante aussi en Wallonie.

Oui, la Déclaration de politique régionale a décidé de ne pas avoir de tabou concernant l’aménagement de voiries nouvelles, pour autant que de tels aménagements contribuent globalement à la logique FAST 2030. Cela comprend aussi la valorisation des modes doux. C’est le cas pour la nationale 54.

Pour répondre à votre question : oui, je viendrai avec mes collègues, avec le ministre-président, M. Dolimont, avec Mme Dalcq – je vais expliquer pourquoi – pour évoquer ce dossier avec les autorités locales des communes concernées.

En effet, il y a trois volets :

* l’aménagement du territoire, il faut un permis ;
* les travaux publics, il faut des financements ;
* le remembrement rural, puisque cela traverse des zones rurales.

Il y aura là un travail important à réaliser. Il faut donc mobiliser l’ensemble des compétences régionales à cet objectif de désenclavement et d’amélioration de la mobilité, notamment douce, pour les habitants des communes concernées. Je vous remercie.

M. le Président. – La parole est à Mme Desalle.

Mme Caroline Desalle (Les Engagés). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour vos réponses. Je compte défendre et suivre le dossier avec attention.

## Question urgente de M. Daye à M. Desquesnes, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux, sur « le mouvement de grève spontanée au TEC de la province de Hainaut »

## Question urgente de Mme Pavet à M. Desquesnes, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux, sur « les conséquence de la réorganisation des lignes de bus du TEC en province de Hainaut »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle les questions urgentes à M. Desquesnes, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux, de :

* M. Daye, sur « le mouvement de grève spontanée au TEC de la province de Hainaut » ;
* Mme Pavet, sur « les conséquence de la réorganisation des lignes de bus du TEC en province de Hainaut ».

La parole est à M. Daye pour poser sa question.

M. Maxime Daye (MR). – Monsieur le Ministre, bonne rentrée pour nous, mais mauvaise rentrée pour les navetteurs et les chauffeurs de bus. Vous avez sûrement suivi l’actualité : pas plus tard qu’hier, un chauffeur de bus a encore été agressé, giflé. Cela veut dire qu’un nouveau débrayage a eu lieu au niveau des TEC et des syndicats. Cela prend en otages les navetteurs et cela complexifie encore la situation au niveau du TEC Hainaut.

Allez-vous entreprendre des actions spécifiques pour endiguer ce fléau ? Avez-vous déjà pris des contacts avec le TEC Hainaut pour régler ce problème qui est connu depuis maintenant plus de deux ans ?

M. le Président. – La parole est à Mme Pavet pour poser sa question.

Mme Amandine Pavet (PTB). – Monsieur le Ministre, personne ne devrait aller au travail la boule au ventre de peur de se faire agresser, ni les conducteurs des TEC, ni leurs usagers. Pourtant, hier, un conducteur s’est encore fait agresser et cela a entraîné l’arrêt de travail de ses collègues.

Ce matin, j’étais à Houdeng pour les rencontrer et je peux vous dire que la colère et la tristesse sont grandes. Je veux citer une conductrice qui nous dit ceci : « Cela fait longtemps que l’on alerte sur les tensions qui augmentent à cause de la diminution de l’offre sur la ligne 82. Cela fait aussi longtemps que l’on demande plus d’agents de sécurité dans les bus. La situation est devenue tout simplement intenable. »

D’abord, je tiens, au nom du groupe PTB, à exprimer toute notre solidarité vis-à-vis de cette nouvelle victime. C’est une agression de plus et une agression de trop.

Monsieur le Ministre, avez-vous entendu ces travailleurs dont je parle ? Qu’allez-vous mettre en place pour qu’ils puissent reprendre le travail en toute sécurité ? Enfin, allez-vous rétablir une offre suffisante sur la ligne de bus 82 dans la région du Centre ?

M. le Président. – Monsieur le Député François Desquesnes. Pardon !

La parole est à M. le Ministre Desquesnes

M. François Desquesnes, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux. – Merci, Monsieur le Président. On a tous besoin d’un temps d’adaptation.

Monsieur et Madame les Députés, merci pour vos questions qui me permettent de mettre en évidence un phénomène absolument intolérable, inadmissible : la violence à l’égard d’agents des services publics. C’est malheureusement trop souvent le cas à l’égard de celles et ceux qui font tourner les bus en Wallonie.

J’ai interrogé, dès le début de mon entrée en fonction, il y a déjà plus d’un mois, mes services, c’est-à-dire l’OTW, pour obtenir un bilan de la situation et des mesures entreprises. Ce matin, à 6 heures, quand j’ai pris connaissance des faits, j’ai immédiatement pris contact avec le directeur général des TEC, qui m’a expliqué les faits, et je lui ai proposé une rencontre de terrain ce vendredi avec la direction locale et avec les travailleurs pour comprendre la situation et voir si les réponses aujourd’hui fournies sont à la hauteur des besoins.

Une autre question est celle de l’aménagement de cette ligne. Effectivement, je dois le souligner, il y a eu des modifications récentes dans la fréquence des bus.

Que ce soit très clair – je réponds en partie en cela à Mme Pavet –, il ne peut pas être question de lier une évolution de l’offre avec un comportement de type délictueux. Cela ne justifie en aucun cas une attitude d’agression. Je poserai également les questions concernant l’évolution de l’offre sur la ligne 82. L’objectif est de retrouver l’apaisement. Je ne peux que déplorer que le service aux citoyens soit perturbé, mais je peux aussi comprendre une certaine émotion de la part des chauffeurs.

M. le Président. – La parole est à M. Daye.

M. Maxime Daye (MR). – Merci, Monsieur le Ministre. Comme vous êtes de la région du Centre, j’ai évidemment totale confiance en vous pour que cela puisse être endigué. Vous avez d’ailleurs vous-même multiplié les interpellations : vous connaissez bien le dossier.

Il y avait un point intéressant sur les groupes de travail qui ont été mis sur pied pour éviter les grèves. À voir si ces groupes de travail existent toujours, puisque non seulement vous avez eu le bon ton de condamner la violence, mais il est important aussi que le service au public soit maintenu. Merci.

M. le Président. – Merci, Monsieur le Député, et félicitations également puisqu’il s’agit de votre première intervention au sein de notre assemblée.

(Applaudissements)

La parole est à Mme Pavet.

Mme Amandine Pavet (PTB). – Vous expliquez que vous allez voir, vendredi, si la réponse actuelle est suffisante : on peut déjà, je pense, dire que non. Vous le savez, le problème est connu depuis longtemps. Vous êtes déjà vous-même intervenu depuis l’opposition et maintenant que vous êtes ministre, vous pouvez de manière rapide prendre des mesures pour que les usagers et les travailleurs puissent reprendre la route en toute sécurité.

Là où l’on réduit l’offre ce qui se passe, c’est qu’il y a non pas des économies qui sont faites, mais des problèmes à la fois pour les habitants, mais aussi du coup une pression pour les travailleurs. Ce ne sont pas mes mots, ce sont ceux de ces travailleurs qui se retrouvent à aller, la boule au ventre, conduire d’autres travailleurs d’ailleurs qui se retrouvent dans cette situation d’insécurité. Ils vous en parleront bien mieux que moi ce vendredi. Je vous remercie.

## Question urgente de M. Mockel à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l’Économie sociale, sur « l’annonce d’abandon du projet de consigne sur les canettes par le Gouvernement wallon »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question urgente de M. Mockel à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l’Économie sociale, sur « l’annonce d’abandon du projet de consigne sur les canettes par le Gouvernement wallon ».

La parole est à M. Mockel pour poser sa question.

M. Freddy Mockel (Ecolo). – Monsieur le Ministre, ce matin, dans une interview donnée à L’Avenir et également au Soir, vous avez annoncé l’abandon du projet de consigne pour les bouteilles en plastique et les canettes, qui posent quand même un grand problème non seulement de pollution, mais également de danger pour le bétail. Vous-même dites le regretter personnellement. Or, jusqu’au mois de juillet, la voie était ouverte. Il y avait un accord entre les trois Régions pour avancer, une commission interrégionale devait remettre un projet très élaboré jusque fin de cette année pour que les Régions puissent mettre cela en œuvre. Dès lors, pourquoi le Gouvernement a-t-il décidé cet abandon ? Tout m’indique que, apparemment, les lobbies et le MR ont eu raison de l’engagement des Engagés.

M. le Président. – Merci, Monsieur le Député, et félicitations aussi puisqu’il s’agit de votre première intervention également dans notre assemblée.

(Applaudissements)

La parole est à M. le Ministre Coppieters.

M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l’Économie sociale. – Merci, Monsieur le Président. Mesdames et Messieurs les Députés, je suis d’abord très heureux de faire cette première intervention devant vous.

Monsieur le Député, vous savez que le travail sur les canettes a été fortement instruit déjà antérieurement. C’est un travail qui repose en effet sur la commission interrégionale par rapport aux déchets, qui travaille sur l’opérationnalisation de cette mise en œuvre, avec encore beaucoup de questions sur le plan opérationnel par rapport aux différents scénarios et à la manière dont les consignes des canettes et bouteilles en plastique doivent se faire.

On attend toujours les recommandations de ce groupe interrégional puisque l’on sait très bien que l’on ne peut pas travailler seul. Vous avez vu que dans la déclaration gouvernementale, nous n’avons pas repris le choix de mettre en place ces consignes « canettes ». C’est un choix politique que j’assume complètement. Opérationnellement, les choses ne sont pas encore tout à fait claires. Quoiqu’il en soit, je serai garant de ce choix gouvernemental, même si, à titre personnel, je peux peut-être aussi déplorer cette décision.

(Rires)

Je ne rigole pas avec cela. En tant que ministre de l’Environnement, je prendrai des décisions fortes par rapport à l’air, par rapport aux sols, par rapport aux déchets, conformément à la Déclaration de politique régionale. Quoiqu’il en soit, je serai aussi attentif au règlement européen sur les emballages, qui va aussi soumettre les pays à certaines obligations. La Belgique aussi devra faire face à certaines obligations. Donc, je mettrai toujours en avant les recommandations de ce groupe et j’amènerai cela au Gouvernement. C’est aussi cela, la démocratie : faire évoluer les mentalités. Je vous remercie.

M. le Président. – La parole est à M. Mockel.

M. Freddy Mockel (Ecolo). – Cela me laisse un peu stupéfait. D’un côté, cela ne m’a pas convaincu du tout, car l’on veut complètement assumer l’abandon et, de l’autre côté, on attend les recommandations.

Je ne sais pas ce qui va arriver à la fin de l’année. Je constate seulement que, pendant cinq ans, votre parti a réclamé tout le temps l’installation de cette consigne, la mise en avant dans la campagne et, maintenant, quand il faut prendre ses responsabilités, il n’y a plus rien du tout. Je ne peux pas comprendre cela.

Vous avez mangé votre parole et les vaches continuent à brouter les canettes.

# Questions d'actualité

M. le Président. – Conformément à l'article 68 du règlement, les questions d’actualités ont lieu en ce début de séance.

## Question d'actualité de Mme Cremasco à M. Desquesnes, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux, sur « le projet de tram de Liège »

## Question d'actualité de M. de Wasseige à M. Desquesnes, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux, sur « la réorganisation de l'offre de mobilité en région liégeoise »

## Question d'actualité de Mme Roberty à M. Desquesnes, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux, sur « l'annonce de l'arrêt des travaux des extensions nord et sud du tram de Liège »

## Question d'actualité de Mme Nikolic à M. Desquesnes, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux, sur « l'évolution du projet des extensions du tram de Liège »

## Question d'actualité de M. Liradelfo à M. Desquesnes, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux, sur « l'arrêt du projet d'extension du tram liégeois vers Herstal et Seraing »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle les questions d'actualité à M. Desquesnes, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux, de :

* Mme Cremasco, sur « le projet de tram de Liège » ;
* M. de Wasseige, sur « la réorganisation de l'offre de mobilité en région liégeoise » ;
* Mme Roberty, sur « l'annonce de l'arrêt des travaux des extensions nord et sud du tram de Liège » ;
* Mme Nikolic, sur « l'évolution du projet des extensions du tram de Liège » ;
* M. Liradelfo, sur « l'arrêt du projet d'extension du tram liégeois vers Herstal et Seraing ».

La parole est à Mme Cremasco pour poser sa question.

Mme Veronica Cremasco (Ecolo). – Monsieur le Ministre, je ne sais pas si vous avez conscience de l’incompréhension dans laquelle vous avez plongé toute une partie de l’agglomération liégeoise et des citoyens.

Derrière la décision qui tombe comme cela, le volte-face, il y a des gens qui attendaient depuis longtemps – c’est peu de le dire – que ce tram arrive à Herstal et à Seraing. Il y a des citoyens, des commerçants, des étudiants et des entrepreneurs. Je vous demande juste une chose, Monsieur le Ministre : allez-vous venir les rencontrer sur le terrain ? Quand cette situation est déclinée sur le terrain, il faut voir ce que cela donne pour le tram qui s’arrête net aux portes de Herstal et de Seraing.

Demain, il y a une manifestation – vous n’ignorez pas – syndicale qui craint pour l’emploi local, parce que cet arrêt a des conséquences indéniables sur l’emploi local. Allez-vous venir nous rencontrer ?

C’est incompréhensible – je suis bien placée pour le savoir – parce que ce tracé, vous l’avez porté. Enfin, vous, André Antoine, le cdH et après vous-même, il y a encore quelques semaines, le MR dans le Gouvernement. Vous en connaissez tous les tenants et aboutissants. D’un coup, on l’arrête. Il faudra l’expliquer. Le seul argument que l’on a dans la presse, c’est le coût, c’est-à-dire que l’on ferait des économies. Je veux bien, mais j’ai besoin de précisions.

Quel est le tracé précis ? Sur Seraing, on ne sait pas du tout. Comparer deux tracés alors qu’on ne les a pas, c’est un peu compliqué, notamment comparer les coûts.

Il y a un autre élément que je voulais mettre en avant : on passe – là, j’ai scruté tous les chiffres, on ne sait pas très bien combien on économise, 120 millions, 80, on ne sait pas très bien – de 56 millions au kilomètre à 9,5 millions au kilomètre. C’est un prix au kilomètre courant. Ce n’est pas le même projet, ce n’est pas un projet de tram. Comment arrivez-vous à passer de 56 millions à 9,5 millions d’euros ? Vous n’allez pas rénover tous les espaces publics attenants. Vous n’allez pas redéployer les quartiers autour. Les Sérésiens et les Herstaliens ont certainement raison : on va nous mettre simplement un peu plus de bus. J’aimerais des éclaircissements sur ces questions.

Le dernier éclaircissement qu’il me faudrait, c’est évidemment tous les coûts qui ne sont pas chiffrés et qui sont les coûts de l’arrêt du chantier, les dédits des différents marchés qui ont déjà été passés. Comment va-t-on reboucher les trous à Herstal ? Enfin, quid de tous les coûts indirects des citoyens qui ont investi et qui pensaient redynamiser un quartier, via notamment leur investissement ?

M. le Président. – La parole est à M. de Wasseige pour poser sa question.

M. Olivier de Wasseige (Les Engagés). – Monsieur le Ministre, de fait, l’annonce de la réorganisation de l’offre de transports publics à Liège a suscité un vif émoi et soulevé de nombreuses questions que je vais vous relayer ici.

Pouvez-vous nous préciser le cadre juridique et le cadre budgétaire du dossier ? Un élément particulièrement important est de savoir quel est le contexte de la contractualisation qui n’aurait pas encore été faite avec Tram’Ardent par rapport à celle qui avait été faite avec le prestataire pour la construction, donc non pas avec l’exploitant.

Confirmez-vous que, contrairement à votre prédécesseur, la décision s’appuie sur un avis de l’AOT ?

Troisièmement, on parle aujourd’hui, de fait, d’une offre plus conséquente : plus d’habitants vont être concernés. Pouvez-vous nous donner des chiffres à ce sujet, notamment le coût par habitant ?

Quatrièmement, beaucoup de citoyens nous posent des questions par rapport aux travaux. Pouvez-vous nous rassurer par rapport à un éventuel allongement de la durée des travaux ?

Cinquièmement, plusieurs entreprises sont sous-traitantes du contractant principal et sont inquiètes par rapport à la situation. J’en ai rencontré une récemment, qui a, en plus déjà, investi dans du matériel pour être sous-traitant de la réalisation. Pouvez-vous nous rassurer en matière de dédommagement, d’indemnisation ? Avez-vous déjà pris des contacts à ce sujet avec les sous-traitants ?

M. le Président. – Merci, Monsieur de Wasseige, et félicitations, puisqu’il s’agit également de votre première intervention au sein de notre assemblée.

(Applaudissements)

La parole est à Mme Roberty pour poser sa question.

Mme Sabine Roberty (PS). – Monsieur le Ministre, je suis contrainte d’intervenir aujourd’hui sur la décision prise par votre Gouvernement : celle d’abandonner les deux lignes d’extension du tram à Liège – la première vers Herstal et la seconde vers Seraing – au profit de deux lignes de bus dites prioritaires.

Cette décision unilatérale, prise sans concertation avec les autorités locales, vous la qualifiez de gagnante. À qui, finalement, réellement, votre décision va-t-elle profiter ? Sûrement pas aux milliers de navetteurs, sûrement pas aux milliers d’étudiants, aux travailleurs, aux commerçants, aux touristes, qui allaient pouvoir bénéficier de cette offre de transport tout à fait novatrice, structurante, efficace et moderne. Sûrement pas non plus aux personnes en situation de handicap, qui voyaient dans cette nouvelle opportunité de transport une réelle facilité pour se déplacer d’un point A à un point B sans descendre du transport en commun, en toute autonomie.

Monsieur le Ministre, les Liégeois et les Liégeoises se réjouiront aussi certainement de savoir que vous faites passer votre décision aujourd’hui pour une économie aux yeux de tous, alors que votre décision va coûter bien plus cher à la Région wallonne : en termes financiers, en termes de mobilité, en termes d’environnement et au niveau de l’impact social et sociétal.

Puisque vous semblez déjà parfaitement maîtriser votre dossier, j’ai quelques questions.

Quel sera l’impact de votre décision sur les usagers et sur les usagers faibles ? Quel sera l’impact de votre décision sur les travailleuses, sur les travailleurs, sur l’emploi en Cité liégeoise ? Quel sera l’impact de votre décision sur les riverains, sur les commerçants qui se situent déjà sur les extensions prévues au niveau du tram à Herstal et à Seraing ?

Enfin, je voudrais connaître aujourd’hui le montant exact de l’arrêt des travaux, le montant déjà versé aux sociétés qui travaillent sur les chantiers et les montants de compensation qui sont à prévoir. Je parle, par exemple, des montants à prévoir pour la société Galère.

M. le Président. – La parole est à Mme Nikolic pour poser sa question.

Mme Diana Nikolic (MR). – Monsieur le Ministre, le tram, j’en ai parlé quelques fois à cette tribune. Au moment où, sur le territoire de Liège-ville, le tram commence à circuler, certes à vide et pour des tests, je ne m’attendais pas à devoir revenir ici pour discuter, entendre et commenter cette décision, qui n’est certainement pas le scénario idéal.

Le scénario idéal, c’était un réseau de transport structurant sur les deux rives, y compris la rive droite. En effet, ceux qui connaissent un petit peu Seraing savent que, relativement à la densité de population, l’immense majorité des personnes habitent en rive droite, alors que le tram, il roule en rive gauche. C’était la solution idéale.

Sauf que, en 2011, il a été décidé – je ne vais pas faire l’affront de rappeler qui était aux manettes en 2011 et a pris la décision – de réaliser une liaison, une ligne de tram de Sclessin, sur le territoire de Liège-ville, jusqu’à Coronmeuse, sur le territoire de Liège-ville.

Il a fallu attendre 2021 pour que votre prédécesseur, Monsieur le Ministre, grâce au Plan de relance européen, dégage 105 millions d’euros pour réaliser les travaux. C’était le budget annoncé, mais pas un mot sur les coûts d’exploitation ni de maintenance. En 2022, il nous a annoncé des délais, mais pas un mot sur les coûts d’exploitation ni de maintenance, et donc les besoins de financement complémentaire.

Fin 2023, il y a neuf mois, au moment des discussions budgétaires, on entendait : « 105 millions d’euros, cela va être compliqué, cela couvrira juste les extensions vers Herstal. Pour Seraing, il faudra voir. » Je crois que l’on nous annonçait 150 millions d’euros en plus. Si je compte bien, 255 millions d’euros, mais toujours pas un mot sur les besoins de financement complémentaire.

En avril 2024, le Gouvernement précédent nous annonce qu’il a dégagé 355 millions d’euros, mais le ministre – votre prédécesseur – nous dit qu’il faudra encore trouver une solution avec Tram’Ardent pour les interconnexions, pour l’exploitation – parce qu’avoir des rails, c’est bien, mais avoir un tram qui roule dessus, c’est encore mieux – et sur les financements complémentaires.

Outre les considérations budgétaires, sur lesquelles je ne doute pas que vous reviendrez, ce qui m’intéresse en tant que Liégeoise – je parle là au titre de l’agglomération –, ce sont les critères qui ont présidé aussi au choix pour la mobilité des Liégeois. Dans la DPR, il était question d’analyser les investissements sous l’optique du coût-bénéfice, mais le coût-bénéfice est au-delà du budget. Quels sont les coûts-bénéfices en matière de mobilité ?

M. le Président. – La parole est à M. Liradelfo pour poser sa question.

M. Julien Liradelfo (PTB). – Monsieur le Ministre, ce matin, j’ai emprunté le boulevard Zénobe Gramme, le chantier du tram que vous avez décidé d’arrêter. Pour information, le boulevard Zénobe Gramme se trouve à Herstal et pas à Jemeppe, parfois vous confondez les deux. J’ai d’ailleurs amené un plan de Herstal si vous en avez besoin, parce que je pense que, quand on prend des décisions qui impactent toute une commune, il faut savoir où cela se situe.

J’ai emprunté ce boulevard et il y a deux mots qui me viennent : le gâchis et l’hypocrisie.

Pourquoi l’hypocrisie ? Parce que j’ai l’impression que vous débarquez. On va faire un peu de rappel, puisque tout le monde ici a rappelé des dates et des chiffres. En 2019, c’est bien le Gouvernement MR-cdH, devenu les Engagés, qui a signé le contrat de partenariat public-privé de Liège, le PPP, qui a donné tout le pouvoir à la multinationale qui a fait exploser les coûts, qui a demandé des augmentations à la Région wallonne, qui a pompé de l’argent public pendant cinq ans, qui a dit qu’il y avait le covid, puis les inondations. Il y avait toujours quelque chose pour augmenter les coûts. C’est votre Gouvernement qui a passé ce contrat, qui a permis à cette multinationale de faire ce qu’elle voulait sur le territoire liégeois.

Le dernier Gouvernement, en 2019, s’est couché devant cette multinationale avec toutes ces demandes d’augmentation, notamment quand il a fallu faire les extensions et les connecter. C’est vrai que vous n’étiez pas dans ce gouvernement, mais il y avait le PS, Ecolo et votre partenaire d’aujourd’hui, le MR. On voit que le MR était finalement à deux étapes de ce chantier.

Monsieur le Ministre, vous n’étiez pas là parce que vous étiez dans l’opposition, vous étiez avec une motion demandant au Gouvernement de financer, de garantir le financement de l’extension du tram vers Seraing. On a ici deux François Desquesnes : un qui est ministre et qui refuse de faire ce que le François Desquesnes, député, demandait à l’époque, quand il était dans l’opposition.

La question qui se pose alors aujourd’hui, Monsieur le Ministre, est : que va-t-il se passer ? Aujourd’hui, à Herstal, tout le boulevard est éventré, cela fait un an que les gens vivent dans les travaux. Que va-t-il se passer ? Qui va payer ? Combien cela va-t-il coûter ?

Une question cruciale aussi soulevée par les syndicats, allez-vous recourir aux partenariats public-privé, ceux-là mêmes qui ont plombé les budgets pour le tram de Liège ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Desquesnes.

Vous avez 10 minutes pour répondre, mais il n’est pas obligatoire de toutes les utiliser.

M. François Desquesnes, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux. – Venant de votre part, cela m’honore, Monsieur le Ministre ; pardon, Monsieur le Président. J’avais dit qu’il fallait un certain temps d’adaptation.

M. le Président. – Un à un.

(Rires)

M. François Desquesnes, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux. – Mesdames et Messieurs les Députés, merci pour vos différentes questions. Je comprends l’émotion, l’émoi que ce dossier et la décision du Gouvernement suscitent légitimement, les questionnements auprès de la population de la grande métropole liégeoise et des autorités locales, et également, légitimement, de vous et de l’ensemble des acteurs concernés.

Peut-être faut-il quand même, sur quelques points, remettre les choses d’équerre et d’abord rappeler que, en 2025, le tram roulera à Liège sur 11,5 kilomètres. C’est un besoin qui était indispensable pour la métropole liégeoise, là où la densité d’habitation et de services est la plus importante.

Précisons aussi que ce tram est un investissement lourd et conséquent de la Région wallonne. Qu’il me soit permis, au travers de ma réponse, de saluer le travail de mes prédécesseurs, Carlo Di Antonio et Philippe Henry, qui ont permis que, en 2025, ce tram puisse rouler à Liège. Néanmoins, le coût budgétaire de cette opération est important : 1,175 milliard d’euros pour faire fonctionner ce tram, hors personnel, hors frais d’énergie, et cetera, jusqu’en 2052. C’est donc un investissement conséquent pour l’une des deux grandes métropoles de la Wallonie. Parce que quelquefois, on a un peu l’impression que le tram ne circulera pas ; il faut quand même ramener les choses droites.

Le deuxième élément, ce sont les conditions de gouvernance. J’ai entendu certains se gausser d’une motion que j’ai signée il y a presque un an – au mois de janvier, merci –, mais il ne vous échappera pas, chers collègues de l’opposition – j’y ai siégé pendant cinq ans –, que l’accès à l’information des parlementaires n’est pas le même que l’accès dont disposent les gouvernants. Cela amène à des enjeux de gouvernance.

Effectivement, le 15 juillet, mon prédécesseur me transmet le dossier du tram. Il me dit : « Sur le tram, il y a la médiation, pour 79 millions d’euros, il faut surveiller cela de près. Et il y a un autre volet qui concerne les extensions, pour lesquelles il reste un contrat à signer, mais il faut le faire vite et cela ne devrait pas poser de problème, tout est en ordre, tout va bien. » J’ai donc été un peu surpris, parce que le tram et les extensions du tram, c’est un tout. Pour les mettre en œuvre, il faut des travaux de voirie, des travaux d’aménagement public, mais aussi des travaux avec l’exploitation : les rames de tram, les conditions techniques, l’électromécanique et tout cela. J’ai constaté que mon prédécesseur avait estimé que les travaux pouvaient commencer en voirie, alors que l’autre partie du dossier n’était pas signée. Autrement dit, on s’engageait dans une voie de façon incertaine.

Toujours en question de gouvernance, j’ai demandé l’avis de mes services, de l’OTW. Que m’ont-ils dit ? C’est un dossier avec un risque énorme – je parle de la négociation de l’extension –, parce que c’est un autre mode de négociation que le partenariat public-privé, d’une part, et d’autre part, comme on doit travailler avec le même exploitant, Tram’Ardent, qui est donc en position unique de seul contractant possible ; position de force renforcée par la décision d’entamer les travaux. La position de négociation de l’OTW était donc très mauvaise, avec des risques clairement identifiés, y compris avec un impact sur la ligne principale. Cette analyse a été réalisée avec l’appui d’un cabinet d’avocats bien établi en place de Liège sur le plan juridique.

Puis, je me dis que le conseil du Gouvernement en la matière, c’est l’autorité de régulation. Dans le décret sur les transports publics en Wallonie, il y a une espèce de pendant ; on en a parlé tantôt à l’occasion des questions sur la ligne 82 du côté de La Louvière. Il y a, face au monopole qu’a l’OTW, une logique de régulateurs. C’est un cadre légal qui existe depuis des années. D’ailleurs, dès qu’il faut modifier une ligne, même quelquefois de façon provisoire, l’avis de l’AOT, l’Autorité organisatrice du transport logée au sein du SPW MI, qui offre une fonction de régulateur, doit être consulté. Pour les dossiers des extensions du tram de 5,5 kilomètres, dont le coût est de 630 millions d’euros, y compris la redevance pour l’exploitation pendant 25 années, un avis a-t-il été sollicité à l’AOT ?

Je le sollicite et l’AOT me dit : « C’est la première fois que nous sommes sollicités sur ce dossier ». Comment comprendre, chers collègues, en termes de gouvernance, que, alors que, pour de petites modifications, l’autorité de régulation est citée, quand il s’agit d’une dépense d’investissement et de fonctionnement, de cinq kilomètres de tram, pour un coût budgétaire de 630 millions d’euros, l’avis de l’AOT ne soit pas sollicité ?

J’ai lu l’avis de l’AOT, maintenant, puisque je l’ai sollicité. L’avis de l’AOT dit que c’est un mauvais choix parce qu’il ne convient pas aux besoins. Par rapport à la situation, avec les collègues du Gouvernement, on a examiné les alternatives pour faire un choix positif, un choix gagnant pour Liège et sa métropole, qui le méritent. Le choix est celui de créer quelque chose qui soit adapté à ce que l’autorité de régulation nous dit.

En fonction de la fréquence actuelle, et même en tenant compte d’une augmentation double ou triple des fréquences actuelles, tant vers Herstal que vers Seraing, c’est une ligne de bus en site propre ou prioritaire qu’il faut mettre en place, ce qui permet :

* d’atteindre une vitesse commerciale équivalente à celle du tram ;
* trois fois plus de kilomètres de desserte, puisque l’on passe de cinq à 15 kilomètres ;
* de maintenir un investissement urbain fondamental, puisque non seulement sur les cinq kilomètres, mais également sur les 15 kilomètres cette fois-ci, est inclus, dans le budget décidé par le Gouvernement wallon de 264 millions d’euros, une rénovation urbaine complète de façade à façade.

Concernant ce dernier point, j’ai personnellement pris contact avec les quatre bourgmestres des communes concernées – car même si Herstal et Seraing sont les plus concernées, la Ville de Liège et la Commune de Saint-Nicolas le sont également – de façon à dire, très clairement, que ce qui va être fait ou ce qui peut être fait sur les voiries le sera dans le cadre d’un groupe de travail spécifique avec chaque commune. J’ai donné l’instruction à mes services pour que les premières réunions soient programmées dans les prochaines semaines avec les autorités communales.

Ce choix, plus efficace et meilleur pour la mobilité, correspond à un ratio coûts-bénéfices en termes de mobilité le meilleur possible et couvre davantage de populations, avec 37 000 habitants situés à moins de 500 mètres versus les 13 000 qui étaient prévus dans les 5,5 kilomètres des extensions du tram. À cela, il faut ajouter que nous aurons des bus électriques de même qualité environnementale que les trams.

Par ailleurs, j’ai eu l’occasion de rencontrer la CEO de la SNCB, qui m’a informé qu’il existait d’autres projets de mobilité, rive gauche et rive droite ; que des lignes ferroviaires existaient et que la SNCB avait la volonté de développer l’offre suburbaine des trains S.

Ce qui est important – et c’est mon job de ministre de la Mobilité –, c’est de faire converger l’ensemble des solutions avec le train, avec le tram à Liège, avec les lignes de bus en site propre et propriétaire, les radiales de *busway*, dont quatre sont prévues à l’horizon de l’année prochaine et de l’année suivante.

Telle est la solution de mobilité que nous devons mettre en place dans l’intérêt des Wallons et des Wallons, des Liégeois, des habitants de la métropole et de tous ceux qui vivent et qui travaillent à Liège.

Brièvement, sur le chantier, le choix du Gouvernement, à savoir des lignes de bus en site propre, colle évidemment avec le tracé partiel qui avait été déterminé pour les seuls cinq kilomètres de lignes de tram. Ici, on va partir sur 15 kilomètres en site propre. Sur les hauteurs de Seraing, on va aller jusqu’à Beauséjour. On passe dans des voiries communales. Là, ce seront des lignes prioritaires avec, par exemple, des feux qui se mettent au vert à l’approche des bus. Ces éléments-là, c’est un budget total de 264 millions d’euros, ce qui est une somme extrêmement importante.

Par ailleurs, je rappelle – on est ici au Parlement de Wallonie – que l’objectif du Gouvernement wallon est de développer la mobilité et l’intermodalité sur l’ensemble du territoire wallon. Les besoins, il y en a partout. Bien sûr, dans les grandes villes, mais aussi dans les moyennes et petites villes ainsi que dans les campagnes. Je vous remercie.

M. le Président. – La parole est à Mme Cremasco.

Mme Veronica Cremasco (Ecolo). – Merci, Monsieur le Président. Si ce n’était pas aussi dramatique, j’en rirais. C’est quand même impressionnant de vous entendre dire : « On ne savait pas. Maintenant, on a de nouvelles infos et, d’un coup, après 10 ans d’études, on change d’avis ». En effet, vous êtes mêlé au dossier depuis longtemps.

C’était aussi très drôle d’entendre dire : « Il faut de l’ambition ! Évidemment, ce n’est pas la solution idéale et il faudrait être ambitieux. Alors, on arrête », de la part d’un des groupes et des partis politiques de la majorité. Sérieusement ? Qui va comprendre ceci : « Il faut être plus ambitieux, donc on arrête » ?

Troisièmement, quant à l’estimation que vous faites, je reviens sur le prix au kilomètre courant. Ce ne sera pas du tout un tram et une rénovation en profondeur avec tous les enjeux sociaux, sociétaux et de développement d’une métropole. J’ai envie de vous dire, Monsieur le Ministre, quand vous dites : « Mais regardez, c’est tellement beau, le tram roule à Liège », un tram qui roule à Liège, qui s’arrête aux portes de Herstal et aux portes de Seraing et qui ne constitue pas le vrai squelette d’une métropole. En effet, un transport en commun efficace et performant du XXIᵉ siècle, c’est le squelette d’une métropole. Cela est gravissime. C’est vraiment dur de vous entendre dire : « Mais regardez, c’est tout mignon ! »

M. le Président. – Je vous remercie, Madame la Députée.

Mme Veronica Cremasco (Ecolo). – Un peu plus d’ambition pour la métropole liégeoise !

M. le Président. – La parole est à M. de Wasseige.

M. Olivier de Wasseige (Les Engagés). – Je constate que l’on va avoir une offre de qualité pour plus de citoyens. Le chiffre est quand même de 2,5 fois plus de citoyens, notamment sur la rive droite, du côté de Seraing, qui auront accès à ces transports, ce qu’ils n’auraient pas eu auparavant.

C’est aussi, en termes de gouvernance, le fait d’avoir quand même consulté l’AOT et surtout de ne pas avoir contractualisé tant que l’on n’avait pas d’avis de l’exploitant et de négociations avec l’exploitant. C’est de la bonne gouvernance.

C’est aussi une réorientation intelligente de l’argent public, puisque l’on diminue le coût par habitant d’un facteur impressionnant, tout en s’inscrivant dans une transition environnementale, en mettant plus de transports en commun pour plus de personnes, et ce, de manière continue.

M. le Président. – La parole est à Mme Roberty.

Mme Sabine Roberty (PS). – Monsieur le Ministre, vos réponses – vous vous en doutez – ne m’ont absolument pas convaincue. D’ailleurs, vous n’avez répondu à aucune de mes questions.

Votre première décision si importante, sachez qu’elle fait mal aux Liégeois et Liégeoises, ainsi qu’aux 300 000 habitants de notre métropole. En fait, vous coupez tout simplement les ailes à notre redéploiement économique et urbanistique et au transport structurant auquel nous croyons tous encore aujourd’hui.

Vous dites que le tram va rouler. Oui, nous allons avoir un tram, mais pas à Seraing ni à Herstal.

Vous parlez aussi de l’avis de l’AOT. Je veux bien le recevoir, si vous voulez bien. Je vous donnerai mon adresse mail. L’AOT, en octobre 2023, avait validé le contrat de service public de l’OTW, et donc les deux extensions.

Jean-Claude Defossé va peut-être reprendre du service pour une nouvelle émission sur les travaux inutiles.

En tout cas, Monsieur le Ministre, avec votre Gouvernement, vous aviez le choix. Vous aviez le choix entre un investissement ambitieux pour une métropole. Vous aviez le choix entre des investissements ambitieux et des économies à court terme. Vous avez choisi les économies.

M. le Président. – Je vous remercie, Madame la Députée.

Mme Sabine Roberty (PS). – Au final, vous n’aurez ni les économies – c’est certain – ni une mobilité structurante sur notre territoire wallon. Votre choix n’est pas un choix gagnant ; bien au contraire, c’est un choix qui va coûter cher.

M. le Président. – La parole à Mme Nikolic.

Mme Diana Nikolic (MR). – Merci, Monsieur le Ministre, pour vos réponses.

Oui, je l’ai dit à la tribune : ce n’est pas le scénario idéal. Ce n’est toutefois pas incompréhensible que l’on en soit arrivé là au vu de vos explications. Aucune concertation avec l’AOT, comme vous l’avez dit. « Pas tous les budgets », je l’ai dit – vous l’avez confirmé – et il manquait toute une série de lignes budgétaires, notamment sur les financements complémentaires. « Pas de contrat pour les connexions et pour l’exploitation », je l’ai dit aussi. Des rails, c’est bien ; rien qui ne roule dessus, c’est plus compliqué, et ce n’est pas une solution pour les Sérésiens et les habitants de Herstal.

Depuis deux ans, comme vous l’avez dit, le ministre Henry n’a pas arrêté de nous répondre : « Tout va bien ! » En fait, aujourd’hui, on vous reproche de l’avoir cru. Néanmoins, j’étais plus prudente, et aucun Liégeois ne me contredira. À de très nombreuses reprises, il nous a dit : « Tout va bien sur le chantier du tram à Liège », alors que rien n’a été. Il devait rouler en octobre 2022. On se réjouit qu’il ait fait ses premières sorties en août 2024. J’étais plus prudente que vous. « Tout va bien », mais rien n’a été. Rien, ce n’est pas ce qui est mis sur la table. Rien, c’est ce que Seraing et Herstal ont eu jusqu’à maintenant. Maintenant, ils auront une solution. Ce n’est donc pas rien.

Monsieur le Ministre, Mesdames et Messieurs du Gouvernement, attention ! En effet, il y a un autre dossier important pour Liège : le *busway*. Là aussi, la dernière fois que le ministre Henry nous avait répondu, c’était : « Tout va bien ». On verra aussi, au moment du budget, ce qu’il en est.

M. le Président. – La parole est à M. Liradelfo.

M. Julien Liradelfo (PTB). – Monsieur le Ministre, concernant votre projet de motion en tant que député, vous confirmez que, comme député, vous aviez des propositions qui ne tenaient pas la route, cela ne nous rassure pas comme ministre.

Vous avez confirmé aussi, dans votre explication sur les surcoûts, que le partenariat public-privé faisait exploser les coûts et donnait tout pouvoir à la multinationale justement, et pouvait contraindre les pouvoirs publics à passer à la caisse. C’est ce qui a plombé le budget du tram. Ce sont vos partis, MR et Engagés, qui ont signé ce contrat de partenariat public-privé. On voit qu’en fait ce PPP est présent dans votre Déclaration de politique régionale à toutes les sauces. C’est votre politique, c’est ce que vous comptez mener comme politique.

Les gens en ont marre finalement de ce gaspillage, les gens en ont marre des travaux inutiles. Oui, si votre plan est de continuer avec des PPP – vous n’avez pas répondu là-dessus –, on court à la même catastrophe qu’avec le tram de Liège.

## Question d'actualité de Mme Jacqmin à M. Desquesnes, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux, sur « les nouvelles inondations à la suite des orages en Hesbaye liégeoise »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question d'actualité de Mme Jacqmin à M. Desquesnes, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux, sur « les nouvelles inondations à la suite des orages en Hesbaye liégeoise ».

Je vous informe que la question d’actualité est retirée à la demande de son auteure.

## Question d'actualité de Mme Van Walle à M. Desquesnes, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux, sur « le détournement d'argent à la Province de Namur »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question d'actualité de Mme Van Walle à M. Desquesnes, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux, sur « le détournement d'argent à la Province de Namur ».

La parole est à Mme Van Walle pour poser sa question.

Mme Patricia Van Walle (PTB). – Monsieur le Ministre, en tant que nouvelle députée, j’aurais aimé que ma première intervention soit sur un autre sujet, malheureusement l’actualité est telle qu’elle est.

Je fais effectivement allusion au détournement de 380 000 euros qui a été découvert à la Province de Namur et qui semble exister depuis 2017. Cela fait plus de sept années et il paraît que c’est peut-être même avant.

Depuis toutes ces années, à la tête de la Province se trouvaient Les Engagés et le MR. En matière de bonne gestion, on peut mieux faire quand même.

En tant que nouvelle députée, je vous avoue que je suis un peu interpellée que des choses pareilles puissent se dérouler pendant tant d’années, à l’insu de toutes et de tous. On ne peut que se réjouir que ce rappel de facture ait mis en lumière le fait que des factures étaient bien payées, mais malheureusement pas sur les bons comptes.

Entre-temps, nous apprenons que, finalement, il va y avoir une demande d’audit sur les processus financiers. C’est dommage qu’il faille attendre ce genre d’événement pour que des actions soient entreprises. On parle quand même de l’argent public.

Monsieur le Ministre, je vais vous poser trois questions. Voici la première : comment expliquez-vous que pendant sept années, on puisse ainsi frauder à la facturation sans que personne ne se rende compte de rien du tout ? C’est quand même de l’argent public. Aucun processus de contrôle n’a détecté quoi que ce soit.

Ce qui m’inquiète aussi, a-t-on une garantie que ce genre de mécanisme de fraude n’existe pas aussi dans d’autres provinces ?

Je terminerai, Monsieur le Ministre, par la question la plus importante : quelles mesures vont être prises pour faire en sorte que, à l’avenir, ce genre de fraude ne puisse plus exister ? On parle quand même de l’argent du citoyen. Cet argent, il ne nous appartient pas. Il nous est donné en prêt pour l’utiliser à bonne fin. Il faudrait quand même qu’on fasse en sorte que cela ne se reproduise plus dans le futur.

M. le Président. – Merci, Madame la Députée. Permettez-moi de vous féliciter pour cette première intervention au sein de notre assemblée.

(Applaudissements)

La parole est à M. le Ministre Desquesnes.

M. François Desquesnes, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux. – Madame la Députée, merci pour votre question. Vous avez raison de poser cette question ici au Parlement, parce que ce genre de situation, un vol, est absolument inadmissible. J’imagine qu’il ne manquera pas d’y avoir des débats au sein du Conseil provincial.

Je voudrais d’abord rappeler les faits qui sont portés à ma connaissance, ce week-end par le Président du Collège provincial, qui m’informe qu’il a saisi le Parquet d’un détournement de 380 000 euros. Mon cabinet prend contact dès lundi matin avec le député-président. Les informations sont également transmises aux services du SPW IAS et une procédure disciplinaire est entreprise à l’égard de la personne concernée.

Vous évoquez des faits concernant d’autres détournements plus lointains, mais je n’en ai pas connaissance à ce jour. J’ai écrit à mes services afin qu’ils dressent un rapport clair de la situation, et nul doute que nous en reparlerons dans le cadre de ma commission.

Un autre élément qui me semble important à signaler, c’est que, en réalité, il y a déjà un audit des comptes provinciaux réalisé par une autorité indépendante, à savoir la Cour des comptes. Celle-ci n’a pas fait de remarques particulières de ce point de vue. Elle avait adressé un rapport le 28 mai dernier à l’ensemble des autorités provinciales et à la tutelle. Ce rapport indiquait qu’il y avait des distorsions entre la comptabilité budgétaire et la comptabilité analytique, et qu’il convenait donc d’identifier où étaient les éléments discordants. Je ne sais pas si c’est lié à la fraude ou pas, mais c’est ce que nous avions comme informations.

L’audit externe existe, et il revient en première instance à l’autorité compétente, c’est-à-dire au Conseil provincial et à la Députation provinciale, de gérer le dossier en parallèle de la procédure menée par la tutelle de mes services et de la procédure pénale aujourd’hui ouverte auprès du Parquet de Namur.

M. le Président. – La parole est à Mme Van Walle.

Mme Patricia Van Walle (PTB). – Monsieur le Ministre, je vous remercie et j’entends votre réponse, mais on ne peut que regretter que des choses pareilles arrivent encore aujourd’hui et pendant si longtemps. Cela prouve un certain amateurisme et cela questionne sur les responsables.

Vous parlez d’un audit, mais, visiblement, celui-ci n’a pas pu mettre en lumière cette fraude. Je ne pense pas avoir entendu une mesure qui soit prise pour éviter cela dans le futur. Je parle de l’argent du citoyen. Je me demande, si je devais faire cela dans mon ménage, comment cela irait si je confiais la gestion de mes comptes à mes enfants, qu’ils dépensaient mon argent sans compter et que je ne vérifiais pas. Je n’entends pas de réponse par rapport à ce qui va être fait dans le futur. C’est important parce que cet argent ne nous appartient pas. Nous sommes, en tant que députés, garants de l’argent du citoyen.

## Question d'actualité de M. Devin à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l’Industrie, du Numérique, de l’Emploi et de la Formation, sur « les pertes d'emplois au sein de l'entreprise des Carrières du Hainaut à Soignies »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question d'actualité de M. Devin à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l’Industrie, du Numérique, de l’Emploi et de la Formation, sur « les pertes d'emplois au sein de l'entreprise des Carrières du Hainaut à Soignies ».

La parole est à M. Devin pour poser sa question.

M. Laurent Devin (PS). – Monsieur le Ministre de l’Économie et de l’Emploi, nous voilà repartis pour une nouvelle session parlementaire. Opposition et majorité, nous ne sommes pas d’accord sur certaines choses. Aujourd’hui, on voit même que, d’un côté à l’autre, on peut changer d’idée. M. Desquesnes, qui a défendu la consigne pendant cinq ans lors de toutes les séances, change d’avis.

(Réaction de M. le Président)

Si je parle de M. Desquesnes, Monsieur le Président, c’est parce que je vais à Soignies.

M. le Président. – Restons dans le sujet, si je peux me permettre.

(Réactions dans l'assemblée)

M. Laurent Devin (PS). – Nous sommes à la rentrée parlementaire, mais certains se voient indiquer leur bon de sortie.

Nous pouvons tous être d’accord, Monsieur Jeholet, et nous mobiliser tous ensemble pour faire en sorte que l’emploi en Wallonie soit défendu, soit promu, soit développé.

La direction d’une entreprise, les Carrières du Hainaut, une entreprise respectable, vient d’annoncer le licenciement d’une cinquantaine de personnes.

Je viens vers vous parce que très peu d’informations ont filtré. Avez-vous pu apprendre certaines informations ? Avez-vous pu prendre contact avec la direction ? Avez-vous déjà prévu de vous rendre sur place ? Une réunion est-elle déjà inscrite à votre agenda ?

On parle d’une cinquantaine de personnes et d’une cinquantaine de familles. Qu’en savez-vous ? Que pouvez-vous nous en dire aujourd’hui ? Déjà, je vous en remercie.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Jeholet.

M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l’Industrie, du Numérique, de l’Emploi et de la Formation. – Monsieur le Député, je connais votre honnêteté intellectuelle et je sais que vous n’allez pas m’attribuer ce qu’il se passe à AGC ou aux Carrières du Hainaut, et que les licenciements ne tombent pas depuis mon arrivée en tant que ministre de l’Économie et de l’Emploi. Ce n’est pas ce que vous avez fait. Je pense que ces dossiers concernant la défense de nos entreprises, la défense de notre industrie, sont des combats que nous devons mener ensemble, au-delà des clivages politiques. Vous avez raison aussi d’évoquer l’importance de l’industrie extractive dans la région du Hainaut, puisqu’en Wallonie ce sont 12 425 postes de travail – avec 42,8 % dans le Hainaut.

Contrairement à AGC, il n’y a pas eu d’information formelle de l’entreprise, que ce soit à mon égard, à l’égard de mon cabinet, ou même à l’égard du FOREm. Ce sont en effet des informations qui circulent aujourd’hui dans la presse. Vous savez comme moi que même les syndicats font peu de commentaires, privilégiant encore la discussion avec la direction. Nous serons en contact et avec l’entreprise et avec les syndicats.

À travers Wallonie Entreprendre, des informations qui me sont arrivées, cela touche la branche de la pierre bleue ornementale avec une chute d’activité brutale cette dernière année. Cette situation a été comblée par du chômage économique ces derniers mois.

Par rapport à ce que l’on fera, j’ai envie de dire ce que j’ai dit à Mme Tillieux concernant AGC Glass : dès qu’il y aura une annonce officielle, il y aura évidemment une information, une consultation avec les représentants des travailleurs, la mise en place et la mise en œuvre d’une cellule pour l’emploi dans le cadre des entreprises restructurées ou impactées par un licenciement collectif. Que ce soit mon cabinet, ou le FOREm, soyez convaincus que nous serons très attentifs à ce dossier.

M. le Président. – La parole est à M. Devin.

M. Laurent Devin (PS). – Bien entendu, dans mon interpellation, Monsieur le Ministre, je ne vous attribue en rien la responsabilité par rapport à cela. On a malheureusement déjà aujourd’hui, à la première séance, deux annonces de licenciements. Il y a du travail en la matière, mais je note que vous n’avez aucune information pour l’instant, qu’à la suite des informations dont vous pourrez disposer, vous prendrez contact avec les personnes directement concernées.

Vous le disiez vous-même, ce n’est pas une entreprise comme une autre : 135 ans d’activité ! C’est la plus grande entreprise d’extraction ornementale d’Europe. C’est encore 59 millions d’euros de chiffre d’affaires avec des bénéfices de 8,5 millions. Si vos propos se confirment, c’est effectivement une chute brutale dans l’activité. Nous allons être très attentifs au suivi de ce dossier, avec une attention particulière pour tous ces travailleurs et toutes ces familles qui sont touchés.

## Question d'actualité de M. Maroy à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l’Économie sociale, sur « l'incendie au centre de déchets de Mont-Saint-Guibert »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question d'actualité de M. Maroy à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l’Économie sociale, sur « l'incendie au centre de déchets de Mont-Saint-Guibert ».

La parole est à M. Maroy pour poser sa question.

M. Olivier Maroy (MR). – Monsieur le Ministre, permettez-moi tout d’abord de vous féliciter pour vos nouvelles fonctions et vous souhaiter évidemment beaucoup de succès, puisqu’il s’agit de ma première question à votre égard. Rassurez-vous, il y en aura d’autres.

Vous n’ignorez pas que la semaine dernière, un important incendie s’est déclaré dans le centre de tri de Mont-Saint-Guibert. C’est par là que transitent les déchets de bon nombre d’habitants du Brabant wallon : 1 200 tonnes de déchets y étaient stockées. C’est dire que c’est un fameux combustible. Il leur a fallu déclencher le plan catastrophe. Il a fallu plusieurs jours aux pompiers pour venir à bout de cet incendie qui a provoqué d’importantes fumées. Les premiers résultats des analyses de ces fumées étaient rassurants.

Qu’en est-il, puisque d’autres analyses ont été effectuées ? Avez-vous des informations à ce sujet ? Pouvez-vous rassurer les habitants, particulièrement de Louvain-La-Neuve, de Wavre ou encore de Mont-Saint-Guibert ?

Ma deuxième question porte sur les causes de cet incendie. Les experts sont à pied d’œuvre, mais ce qui est inquiétant, et j’imagine que vous ne l’ignorez pas, c’est que ce type d’incendie a tendance à se multiplier. Pas plus tard que l’été dernier, chez Tibi, un ouvrier est décédé suite à une explosion suivie d’un incendie dans le centre de tri.

Sont en cause les batteries lithium-ion, que l’on retrouve dans une quantité impressionnante d’objets du quotidien : cela va de la brosse à dents électrique, la cigarette électronique, les cartes de vœux qui jouent de la musique, on trouve cela partout. Ces batteries contiennent des substances qui peuvent exploser, s’enflammer lorsqu’elles sont endommagées. Selon Veolia, il y a un incident par semaine dans leurs installations – cela peut être dans le camion de collecte ou dans le centre de tri – et c’est extrêmement dangereux.

Monsieur le Ministre, je pense donc qu’il est temps d’agir, sur plusieurs pistes. J’avais d’ailleurs interpellé votre prédécesseur à ce sujet il y a plusieurs mois. Néanmoins, le secteur réclame des mesures : qu’avez-vous à leur répondre ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Coppieters.

M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l’Économie sociale. – Monsieur le Député, c’est vrai que, le 27 août à 8 heures 30, je constatais l’incendie du centre de déchets à Mont-Saint-Guibert ; incendie conséquent, puisque c’était essentiellement des déchets ménagers. J’ai rencontré directement la cellule d’urgence provinciale. J’ai aussi admiré le travail remarquable des cellules de crise, des pompiers et de la protection civile.

D’abord, sur le terrain, au niveau des pompiers, il est question de l’eau, puisqu’il faut éteindre cet incendie. Je me suis tout d’abord assuré que l’on n’utilisait pas des mousses aux PFAS, que l’on ne retombe pas dans les travers d’avant. C’était déjà une certitude, puisque l’eau s’écoulait dans un bassin d’orage.

Par rapport à la qualité de l’air, c’est la protection civile qui est responsable de ces mesures. Quand je suis arrivé sur le terrain à 8 heures 30, il y avait déjà eu des mesures à côté d’une crèche et d’une école, et ces mesures étaient tout à fait rassurantes. Pour votre information, on mesure essentiellement le CO2 et les benzènes, mais on mesure aussi le toluène, l’éthylbenzène et le xylène, et toutes les mesures du moment n’ont montré aucun risque d’intoxication.

Par contre, c’est vrai que, sur l’Esplanade de Louvain-la-Neuve, il y a eu des plaintes de gens qui avaient des céphalées et toutes les conséquences olfactives liées à l’incendie, mais les services d’urgence n’ont pas du tout été dépassés. Par contre, ce qui est important à comprendre, c’est que la protection civile a continué ses mesures dans les jours qui ont suivi et, de nouveau, aucune mesure n’a été dépassée.

Ensuite, on a demandé à l’ISSeP de voir les mesures des stations fixes au niveau de la qualité de l’air. Je prends mon papier pour vous lire les conclusions, qui sont tout à fait rassurantes, je vous assure. Pour le benzène, seule une valeur a été dépassée. L’exposition intermittente dans ce cas-ci ne devrait donc pas entraîner l’observation d’effets néfastes, donc des effets immunologiques pour le benzène. Le benzène est un cancérigène et l’exposition pourrait être à risque, mais il faut être exposé au moins 14 jours. Ici, c’est une exposition qui a duré moins d’un jour, à cause des vents, donc il n’y a pas eu de risque potentiellement par rapport à ce benzène.

Je termine par les causes, que l’on connaît : ce sont les batteries. Vous les avez très bien expliquées. Il faut travailler sur la sensibilisation de la population, il faut mieux responsabiliser la police de l’environnement, qui est responsable de suivre les permis d’environnement. Peut-être que dans nos permis d’environnement, qui sont aussi de mes compétences, on pourrait être plus stricts par rapport à ce triage des déchets, à des cloisons que l’on doit mettre entre les différents types de déchets, et peut-être d’avoir des systèmes d’alarme ou de systèmes de caméras thermiques beaucoup plus réactifs par rapport à ce type d’incendies.

M. le Président. – La parole est à M. Maroy.

M. Olivier Maroy (MR). – Merci à M. le Ministre pour ces réponses complètes et rassurantes pour la population. Cependant, quant à la question de savoir comment on va faire pour éviter ce type d’accident qui se répète – c’est quasiment chaque semaine qu’il y a un incident dans un centre de tri, heureusement que la plupart du temps le personnel peut agir très rapidement –, je crois qu’il faut agir sur plusieurs axes.

D’abord, responsabiliser les producteurs, parce que ce sont eux qui sont responsables de ce qu’ils mettent sur le marché. On met parfois des batteries dans des trucs complètement improbables. Il faut m’expliquer la valeur ajoutée d’une carte de vœux en carton avec une batterie dedans qui joue de la musique. Peut-être qu’à un moment les pouvoirs publics doivent être un peu plus contraignants à ce niveau.

Ensuite, avoir des consignes de tri plus claires sur ces produits me semble la moindre des choses. Également faciliter le retrait de ces batteries du produit parce que, parfois, une batterie est incorporée et l’on ne sait pas l’enlever. Puis évidemment, vous l’avez dit, Monsieur le Ministre, sensibiliser la population : non, on ne met pas une cigarette électronique jetable – les puffs que les adolescents adorent – dans le sac-poubelle ou dans la poubelle à puce ou dans le sac bleu, c’est extrêmement dangereux. Il faut amener cela chez Bebat ou dans un point de recyclage.

Je termine, Monsieur le Président, en signalant qu’il y a 24 000 de ces points de collecte sur l’ensemble du territoire belge ; le réseau existe, utilisons-le.

## Question d'actualité de M. Dodrimont à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l’Économie sociale, sur « le retour de l'utilisation des sacs-poubelles à Seraing »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question d'actualité de M. Dodrimont à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l’Économie sociale, sur « le retour de l'utilisation des sacs-poubelles à Seraing ».

La parole est à M. Dodrimont pour poser sa question.

M. Philippe Dodrimont (MR). – Monsieur le Ministre, c’est une annonce de presse qui m’invite à vous poser cette question. Elle concerne la volonté exprimée par la bourgmestre d’une ville importante en province de Liège, celle de Seraing, pour ne pas la citer, qui nous annonce le retour prochain des sacs-poubelles. En tout cas, on étend la possibilité d’utiliser les sacs-poubelles sur sa commune plutôt que le tri sélectif, qui a lieu aujourd’hui, pour une grande partie de la province de Liège, via l’intercommunale INTRADEL. On a des containers, on opère un tri, et l’on a fait, depuis des années, d’importants progrès en matière de tri et de quantité de déchets.

Cette annonce a tendance à m’abasourdir quelque peu, Monsieur le Ministre. Que doit-on penser de cela ? INTRADEL va-t-elle ouvrir la porte à ce type de dérogations plus nombreuses ?

On sait que, dans certains cas, le recours aux sacs-poubelles est nécessaire, compte tenu, parfois, de l’impérieuse nécessité, notamment en matière de stockage de ces containers pour certains habitants. Cependant, une telle annonce, alors que l’on demande à chaque citoyen de faire un effort pour mieux trier et pour moins produire de déchets, a de quoi vraiment étonner.

J’aimerais connaître votre point de vue par rapport à cela et peut-être entendre un signal qui permet à la population une plus grande prise de conscience encore pour améliorer le tri qui existe aujourd’hui de sorte que, en aucun cas, l’on ne voie des systèmes archaïques appartenant au Moyen Âge revenir à la surface, comme c’est, je pense, le cas avec cette proposition sérésienne.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Coppieters.

M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l’Économie sociale. – Monsieur le Député, cette coupure de journal m’avait aussi étonné ce matin. Le Gouvernement s’inscrit vraiment dans une gestion des déchets optimalisée pour l’avenir, avec toujours cette notion de la réforme du coût-vérité, c’est-à-dire cette volonté de récompenser celles et ceux qui font du tri, qui réduisent leur quantité de déchets et pour que, bien sûr, en matière de tarification, ce soit beaucoup plus favorable.

Vous savez aussi mieux que moi qu’il y a un plan wallon par rapport à la gestion des déchets. C’est un plan qui se termine en 2024 et qui doit être évalué. J’attends toujours l’évaluation, qui n’est toujours pas faite. J’attends des recommandations et aussi l’intégration dans ces recommandations, de ce dont j’ai parlé tout à l’heure, c’est-à-dire les textes européens par rapport aux emballages.

Quoi qu’il en soit, par rapport à la Commune de Seraing, je vous rappelle quand même que les communes sont autonomes par rapport à la gestion de leurs déchets et qu’il faut être conscient aussi – c’est mon cas personnel, à Grez-Doiceau, j’utilise des sacs plastique, avec dérogation bien sûr de la Commune, parce qu’il n’y a pas d’accessibilité géographique pour les camions-poubelles.

Quoi qu’il en soit, il faut continuer à sensibiliser ces communes pour que les containers à puces restent la priorité et continuer cette tarification pour favoriser ce tri à tout prix, même si, dans certaines situations, malheureusement, on utilise des sacs avec dérogation.

Par contre, si l’on regarde les études scientifiques – vous savez que je suis un peu scientifique encore –, on voit vraiment dans les études qui portent sur les communes pour lesquelles il y a un vrai tri des déchets que la consommation de déchets est beaucoup plus faible que lorsque l’on utilise encore ces sacs-poubelles. Il faut donc aussi peut-être envisager des sacs poubelles que l’on pèse, puisqu’il y a une dérogation pour certains sacs-poubelles. Ayons le courage aussi de peser ces sacs-poubelles et d’appliquer cette tarification propre aussi à l’ensemble de cette collecte des déchets.

Je vous remercie.

M. le Président. – La parole est à M. Dodrimont.

M. Philippe Dodrimont (MR). – Je tiens à remercier M. le Ministre pour sa réponse et à constater qu’il partage aussi mon étonnement par rapport à cette annonce.

Je pense, comme lui, qu’il y a encore des progrès à réaliser en matière de tri. En effet, il y a des endroits concernant l’accessibilité où il faut pouvoir déroger aux règles établies, mais je pense qu’il n’y a pas de problème d’accessibilité pour pouvoir circuler à Seraing, même si le tram ne va pas y aller prochainement.

Sur le plan de la récolte des déchets, on se doit d’être conscient qu’il s’agit d’un retour en arrière et que c’est vraiment une décision néfaste à la quantité de déchets produits, néfaste vraisemblablement aux finances de la Ville de Seraing et que l’on ne doit pas aller dans cette direction.

J’espère en tous les cas que l’on œuvrera pour faire prendre conscience que ce n’est pas la bonne formule auprès des autorités concernées.

M. le Président. – Je vous propose de vous rappeler que la commission de l’aménagement du territoire et de la mobilité des pouvoirs locaux va se réunir maintenant. La réunion a lieu dans la salle immédiatement voisine qui est la salle 5.

# Débats

# Débat d’actualité sur les conséquences de la fièvre catarrhale en Wallonie, en application de l’article 145.4 du règlement

M. le Président. – L’ordre du jour appelle le débat d’actualité sur les conséquences de la fièvre catarrhale en Wallonie, en application de l’article 145.4 du règlement.

À cet égard, la parole sera successivement donnée à M. Fontaine, Mme Cassart-Mailleux, Mme Bernard et M. Huberty. Le délai maximum d’intervention de chacune et de chacun sera de cinq minutes. Mme Tellier fait aussi partie du groupe des intervenants pour la même durée. Mme la Ministre Dalcq aura un maximum de 15 minutes pour répondre.

La parole est à M. Fontaine.

M. Eddy Fontaine (PS). – Mesdames et Messieurs les Ministres, tout d’abord, je tiens à vous féliciter pour vos nouvelles fonctions respectives.

Madame la Ministre, aujourd’hui, l’épidémie de fièvre catarrhale touche, selon les chiffres publiés il y a une semaine, près de 1 500 élevages en Belgique. Sincèrement, lorsque j’ai interrogé votre prédécesseur en octobre dernier, je n’aurais jamais imaginé que l’on se trouverait face à une telle situation. Béatement, je m’étais dit que l’on avait retenu les leçons de la crise 2006-2008, lorsque des milliers de nos élevages ont été touchés une première fois. Je m’étais dit qu’en termes de coordination avec le Fédéral, on avait retenu la leçon de la crise du covid. J’avais cru et je n’aurais pas dû.

Dans la gestion de cette maladie et de ses conséquences, on est à la croisée des chemins, Madame la Ministre, entre la Région et le Fédéral, la gestion sanitaire revenant au Fédéral et ses conséquences socio-économiques à la Région wallonne. Or, aujourd’hui, la Wallonie va devoir soutenir financièrement ces élevages parce que le Fédéral a traîné à prendre des mesures de biosécurité pour les élevages et n’a pas mis en place de campagnes de vaccination rapide lorsque la situation était encore sous contrôle.

Madame la Ministre, aujourd’hui, nous vous attendons sur deux fronts : celui de la défense des intérêts de nos agriculteurs et de nos agricultrices face à l’inaction du ministre fédéral de l’Agriculture et celui du soutien socio-économique de nos éleveurs. Relativement à la défense des intérêts de nos agriculteurs et agricultrices, pour le moment, on évoque des facilités de paiement des cotisations sociales. C’est peu, voire insignifiant, face à une telle crise.

Madame la Ministre, allez-vous solliciter votre collègue afin que, comme en France, les frais de vaccination soient entièrement pris en compte ? Quelles sont les autres mesures que le Gouvernement wallon entend demander au Gouvernement fédéral en vue de soutenir les éleveurs ? Entendez-vous porter ce point au comité de concertation – j’ose l’espérer – en vue de compenser les pertes subies par nos éleveurs ? Vos services ont-ils pu mesurer leur ampleur ?

Si mes informations sont bonnes, vous avez rencontré les organisations agricoles la semaine dernière sur le sujet, qu’en est-il ressorti ? À l’heure où le conclave budgétaire est en préparation et où vous devez remettre vos propositions, quel montant entendez-vous dédicacer à la gestion de cette crise ?

Vu son inaction, le Gouvernement fédéral ne devrait-il pas également intervenir ?

De 2006 à 2008, Madame la Ministre, si vous vous en souvenez, la Wallonie avait mobilisé plusieurs mécanismes : des crédits de soudure, des soutiens spécifiques en investissement, des actions de promotion, des interventions complémentaires pour les zones défavorisées, un soutien renforcé de l’AWEx. Qu’envisagez-vous cette fois ?

Si une crise comme celle-là n’arrive jamais au bon moment – il n’y a pas de bon moment pour une crise –, force est de constater qu’elle touche ici un secteur en pleine expansion et sur lequel on misait beaucoup, l’élevage ovin. Il va donc falloir soutenir nos éleveurs si l’on ne veut pas voir cette filière d’avenir subir un choc insurmontable. Je vous remercie.

M. le Président. – La parole est à Mme Cassart-Mailleux.

Mme Caroline Cassart-Mailleux (MR). – Madame la Ministre, le secteur agricole est en crise, une fois de plus, vais-je dire. Je ne vais pas vous rappeler les manifestations que nous avons vécues au début de l’année 2024, la récolte des céréales en juillet-août qui fut catastrophique, et maintenant le secteur de l’élevage est frappé par la maladie de la langue bleue.

Les ovins et les bovins sont particulièrement touchés par ce virus transmis par un moucheron. Concrètement, cela engendre une forte mortalité, des avortements et une production de lait en chute libre. Ces trois constats entraînent des situations compliquées dans nos exploitations. Rendac estime une mortalité s’élevant à 11 000 ovins et 6 000 bovins. Madame la Ministre, confirmez-vous ces chiffres et avez-vous une situation un peu plus précise aujourd’hui de ces chiffres par rapport à la mortalité ? Qu’en est-il de la diminution de la production de lait ? En effet, c’est aussi un facteur important.

Au vu de la situation, différents niveaux de pouvoir doivent intervenir. Avez-vous eu des contacts avec votre homologue du Fédéral et avec les différentes agences fédérales ?

Le vaccin a évidemment un rôle préventif. Sur le terrain, il me revient que les acteurs n’ont pas eu l’info sur le risque d’apparition de la maladie. L’Agence du médicament a-t-elle autorisé l’utilisation du vaccin ? Vous savez comme moi que la vaccination n’est pas recommandée quand la langue bleue est présente dans une exploitation, en tout cas c’est l’avis des vétérinaires. La vaccination est là pour la prévention. Lorsqu’un foyer est infecté, on dit souvent qu’il ne faut pas vacciner.

Madame la Ministre, vous n’êtes pas à tous les niveaux de pouvoir. Vous devez mener une réflexion, vous devez avoir des contacts. Dès maintenant, il faut organiser la vaccination du printemps 2025. Vous devez prendre contact avec le Fonds sanitaire afin peut-être que nos agriculteurs puissent être remboursés de ce vaccin, je pense que ce serait un signal fort. Il faut que le stock de vaccins soit calculé en conséquence. Je pense qu’il faut prendre des contacts avec vos homologues, avec les différents niveaux de pouvoir.

Il faut également des contacts avec l’ARSIA, qui a un rôle à jouer. Il me revient que, lorsque des avortons sont déposés à l’analyse, on ne fait pas systématiquement l’analyse pour la fièvre catarrhale. On est en situation d’épidémie, ceci est insupportable.

Il me revenait aussi que l’on devait avoir un formulaire de quatre pages qui devait être rempli pour chaque avorton. Ceci a été simplifié, paraît-il. Mais franchement, Madame la Ministre, il faut trouver des solutions. L’ARSIA est une ASBL, je sais que vous n’êtes pas responsable, mais il faut des contacts, en tout cas des lignes directrices.

Dernier niveau de pouvoir très important : l’Europe. Au vu de la situation, avez-vous étudié des pistes d’indemnisation ? Avez-vous eu des contacts avec l’Europe pour voir comment trouver des solutions ? Ce sont des pertes économiques lourdes que le secteur va encore devoir subir.

Lorsqu’il y avait la crise de la grippe aviaire ou de la peste porcine, on avait des aides économiques exceptionnelles. Mon collègue l’a dit, le ministre avait pris toute une série de mesures, que je ne vais pas citer à nouveau ici. Il est vrai que le secteur a besoin de monnaie trébuchante. La crise est ponctuelle, mais elle va avoir des conséquences sur l’avenir. Une bête qui a des soucis de fertilité, cela a une conséquence financière sur l’exploitation pendant un an voire deux ans.

Pourriez-vous faire le point aussi par rapport aux exportations, parce que nous sommes reconnus comme pays contaminé ?

Je sais aussi que vous avez rencontré les organisations syndicales. Pouvez-vous faire le point aussi de leurs revendications ?

Je sais, Madame la Ministre, que vous êtes très attachée au secteur agricole et que vous allez prendre ce dossier à bras-le-corps en tentant de trouver des solutions. J’ai une totale confiance. Je reste disponible, parce que je connais le secteur aussi. Je sais que ce débat, nous l’aurons encore en commission, que vous êtes pragmatiques et que nous trouverons des solutions.

M. le Président. – La parole est à Mme Bernard.

Mme Alice Bernard (PTB). – Madame la Ministre, les agriculteurs sont en grande difficulté depuis déjà bien longtemps. On se rappelle les manifestations voici quelques mois à travers l’Europe, et à juste titre, puisque être agriculteur en 2024, c’est souvent ne pas pouvoir se verser un salaire, c’est être noyé sous les démarches administratives et les normes et devoir faire face à une concurrence internationale qui pratique des coûts de production plus bas ou des normes de qualité moins exigeantes. À cela, il faut maintenant rajouter les différentes maladies qui peuvent toucher les animaux, dont la fièvre catarrhale, la fameuse maladie de la langue bleue qui touche les vaches, les moutons et les chèvres.

Heureusement, il existe un vaccin, mais plusieurs problèmes se posent à propos de ce vaccin.

Premièrement, si mes informations sont bonnes, une dose coûte presque 5 euros et il faut deux doses par animal. Pour vacciner un troupeau de 50 bêtes, cela revient à près de 500 euros, qui ne sont pas remboursés. Dans une lettre ouverte, des éleveurs réclament la gratuité du vaccin. Il semblerait qu’au niveau fédéral, l’Institut de santé Sciensano a décidé de ne pas rembourser les vaccins, contrairement à ce qui se fait en France.

Deuxièmement, les éleveurs n’ont pas été avertis à temps qu’ils devaient faire vacciner leurs bêtes. Les premières alertes concernant la maladie ont été lancées en octobre 2023, c’est-à-dire voilà presque un an, mais le vaccin n’est arrivé que cet été et les recommandations pour savoir s’il fallait vacciner ou pas n’étaient pas claires. Cela a changé depuis, mais pour beaucoup d’éleveurs, c’était malheureusement déjà trop tard. On s’étonne un peu que, à l’instar de la vaccination humaine, il n’y ait pas eu de campagne de vaccination à temps en guise de prévention.

Cela aura des conséquences dramatiques pour les éleveurs. Je parlais ce matin à un agriculteur qui a acheté une quinzaine de vaches, apparemment en bonne santé il y a trois semaines. Entre-temps, plusieurs sont tombés malades et il y a déjà une qui est en train de mourir. Pour lui, c’est une perte de 2 000 euros par animal. S’il perd ces 15 bêtes, cela fera un trou de 30 000 euros dans son compte d’exploitation, c’est énorme.

À côté de cela, il y a aussi la maladie qui provoque des avortements chez les animaux infectés, une diminution du renouvellement du cheptel. Il faut aussi prendre en compte les frais vétérinaires pour essayer de maintenir en vie les animaux infectés. Pour les éleveurs, c’est autant de dépenses dont ils n’ont vraiment pas besoin vu leur situation parfois précaire.

La Région possède un levier important pour les éleveurs touchés. Il est possible de déclarer cette épidémie comme calamité agricole et ainsi pouvoir dédommager les éleveurs. Par exemple, cette éleveuse de brebis du Namurois qui a vu tout son troupeau décimé, une vingtaine de têtes, toute sa vie s’est écroulée. Pour le moment, elle ne peut compter sur aucune indemnité. Or, les maladies sont reprises dans la liste des événements prévus par le décret du 23 mars 2017 et son arrêté d’exécution. Les dommages moyens des pertes financières par bénéficiaire devront évidemment être calculés, mais il y a de fortes chances, vu le coût pour élever un mouton ou une vache, que ce montant soit supérieur aux 7 500 euros prévus dans la législation.

Enfin, il y aura des conséquences pour les consommateurs, le prix du beurre s’envole, celui des autres produits laitiers pourrait suivre très rapidement, comme la viande aussi, qui pourrait être encore plus chère. En ces temps de crise et d’inflation, c’est plus que malvenu.

Madame la Ministre, pouvez-vous faire le point sur le monitoring des foyers de langue bleue en Wallonie ? Comment expliquer que les éleveurs n’ont pas été prévenus dès les premiers cas qu’il était fortement recommandé de faire vacciner leurs animaux ? Comment se fait-il que les vaccins pour la souche 3 soient arrivés si tard ? Avez-vous eu des contacts avec l’AFSCA et le ministre fédéral qui, je pense, est du même parti que vous ?

Concernant le fait que les vaccins ne seront pas remboursés, quelles mesures de soutien sont prévues pour les éleveurs touchés ? Allez-vous déclarer l’épidémie de langue bleue comme étant une calamité agricole, de sorte à pouvoir indemniser les éleveurs touchés ?

M. le Président. – La parole est à M. Huberty.

M. François Huberty (Les Engagés). – Madame la Ministre, comme on l’a dit, les temps sont durs pour de nombreux secteurs ; malheureusement, l’agriculture n’est une nouvelle fois pas épargnée.

Depuis quelques mois, la présence de la fièvre catarrhale est confirmée dans notre pays et touche désormais quasi l’ensemble de notre territoire. Ce sérotype 3 est une variante particulièrement agressive qui provoque de nombreux dégâts : un taux de mortalité important chez les ovins, des pertes de production importantes et provoque une diminution ou une perte de la fertilité, créant un manque à gagner énorme chez nos éleveurs.

Autre élément à souligner : la Belgique a perdu son statut de pays indemne et les exportations de bovins sont tombées au point mort. On se souvient, certains l’ont dit également, de la crise de 2006. Elle avait durablement affecté nos élevages. Pour mémoire, un bovin sur quatre est exporté dans notre pays.

Ces cas commencent à se multiplier en province de Luxembourg, mais également ailleurs en Wallonie. Les appels à l’aide des agriculteurs sont également nombreux. Nous souhaiterions faire le point avec vous sur la situation.

Pouvez-vous nous en dire plus sur la situation et la coordination entre le SPW et le niveau fédéral ? Le ministre fédéral de l’Agriculture a annoncé des mesures de soutien au secteur. La Wallonie va-t-elle également adopter des mesures de soutien et, dans l’affirmative, lesquelles ?

Les syndicats agricoles que vous avez pu rencontrer plaident pour des prêts à taux zéro et des aides complémentaires. Quelles sont les suites de ces réunions ? La suivante est annoncée pour mi-septembre. Envisagez-vous de réduire ce délai vu l’importance de la crise ?

Ce virus ne connaît pas de frontières. Une coordination au niveau européen est-elle envisageable ?

Le coût du traitement des carcasses se pose également pour les éleveurs qui doivent supporter cette facture en plus. Une intervention afin de couvrir cette dépense est-elle envisagée ?

Des interrogations se posent également sur la transmission de la maladie aux grands ongulés sauvages de nos forêts. Une surveillance sanitaire est-elle là aussi envisagée ?

La Wallonie envisage-t-elle d’intervenir financièrement pour promouvoir la vaccination ?

L’élevage étant omniprésent en province de Luxembourg, le virus va continuer à se propager. Qu’en est-il de la stratégie de vaccination pour l’hiver ? Que comptez-vous mettre en œuvre pour assurer la disponibilité des vaccins, comme on a pu l’entendre également ? Qu’en est-il de la possibilité de créer un vaccin unique, efficace aussi contre les stéréotypes 5 et 8 qui arrivent de France pour éradiquer une fois pour toutes la maladie plutôt que de s’attaquer à une souche, puis à l’autre, au gré du vent ?

J’en termine. Les démarches pour faire reconnaître un cas de langue bleue étant très lourdes administrativement pour les éleveurs, celles-ci sont peu effectuées une fois le premier cas reconnu. Cela remet en question l’exactitude des chiffres donnés par l’AFSCA, puisqu’on parlerait en réalité de dix fois plus de cas. Un soutien de l’ARSIA pour prendre note des déclarations chez les éleveurs est-il envisageable ?

Cela fait beaucoup de questions qui se recoupent avec mes collègues, mais, vous l’aurez compris, le sujet mérite toute notre attention.

M. le Président. – Félicitations à M. Huberty dont c’est aussi la première intervention dans notre assemblée.

(Applaudissements)

La parole est à Mme Tellier.

Mme Céline Tellier (Ecolo). – Madame la Ministre, vous commencez votre mandat en tant que ministre de l’Agriculture par une crise conséquente : la fièvre catarrhale ovine, connue sous le nom de langue bleue. Cette maladie – comme l’ont expliqué certains collègues – transmise de façon virale par des moucherons affecte gravement nos troupeaux ovins, mais aussi caprins et bovins. Les conséquences peuvent être sévères : mortalité, baisse de fertilité et baisse de lactation. Les pertes sont lourdes et menacent la pérennité de nombreuses exploitations.

On apprend aussi récemment que le prix du beurre explose, mettant la production laitière sous forte tension. Vos anciens collègues traversent une période particulièrement stressante et veillent sans relâche sur leurs animaux. Aujourd’hui, l’AFSCA dénombre pas moins de 1 200 foyers touchés en Belgique. C’est tout à fait conséquent. Pourtant, cette maladie est bien connue de notre pays puisqu’elle a déjà décimé de nombreux troupeaux en 2008. Ma première question est dès lors la suivante : depuis quand le Gouvernement, à travers vous-même ou votre prédécesseur, est-il informé de cette crise ?

Au-delà d’une information claire et rapide – cruciale dans ce genre de crise –, des mesures sont indispensables pour soutenir nos éleveurs et nos éleveuses. À la fin du mois d’août, vous avez rencontré les syndicats agricoles. La FUGEA, particulièrement, vous interpellait dans une lettre ouverte soulignant « le manque d’anticipation et de communication des autorités compétentes. Presque aucune information ou disposition n’ont été transmises aux éleveurs et aux éleveuses pour prévenir cette épidémie. Ces derniers se sentent souvent démunis et abandonnés pour faire face à cette crise ». La FUGEA vous a dès lors suggéré toute une série de propositions concrètes comme les indemnisations, la prise en charge financière des vaccins ou l’adaptation des règles de la PAC wallonne. Avez-vous dès lors pu discuter de ces solutions avec ces syndicats lors de votre rencontre ? Quelles ont été les décisions que vous avez pu prendre ? Quel est, surtout, le calendrier de vos actions ? Avez-vous prévu de mettre en place des aides financières ?

Vous avez notamment indiqué dans la presse qu’il était nécessaire d’améliorer la prévention et la communication. Quelles sont dès lors les actions que vous envisagez pour améliorer cette communication ? Des campagnes d’information sont-elles prévues pour mieux préparer le secteur à faire face à cette maladie ? Envisagez-vous de renforcer les campagnes de vaccination ? Quelles sont vos stratégies pour surveiller et contenir les foyers de l’infection ? Quelles collaborations avez-vous pu mettre en place ou envisagez-vous avec les autres niveaux de pouvoir ?

Enfin, de manière plus large, quelles actions envisagez-vous pour améliorer la résilience de nos élevages face aux crises sanitaires qui se multiplient ? La maladie de la langue bleue est transmise par une espèce de moucheron qui provient d’espèces tropicales. Avec le dérèglement climatique, ces insectes sont beaucoup plus présents dans nos contrées aujourd’hui qu’il y a quelques années, les hivers plus doux permettant aux moucherons infectés de résister. Cette infection rejoint ainsi d’autres maladies émergentes dans nos contrées. Je pense par exemple à la crise des scolytes qui a touché, vous le savez, le secteur forestier de façon très importante ces dernières années.

Ma question, et ce sera la dernière, est donc la suivante : quelle est votre stratégie pour anticiper de façon plus générale ces nouveaux risques sanitaires, ces nouveaux risques climatiques et environnementaux pour nos agriculteurs, afin de leur permettre d’être plus solides, plus robustes face à l’avenir ?

Nos éleveurs et nos éleveuses ont besoin aujourd’hui de réponses concrètes pour faire face à cette terrible crise et nous devons être à leurs côtés pour les aider aussi à prendre soin de leurs animaux et préserver la viabilité de leurs exploitations. Je vous remercie, Madame la Ministre, pour les éclaircissements que vous voudrez bien apporter à ce sujet crucial pour notre Région.

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Dalcq.

Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité. – Mesdames et Messieurs les Députés, les éleveurs détenant des ruminants sont en effet très inquiets. Pour certains d’entre eux, il s’agit d’une détresse très importante, car la maladie met en péril la poursuite de leur activité. Cette situation, qu’il convient de décrire comme une situation de crise, mérite toute notre attention. Nous avons tous rencontré des éleveurs touchés, très inquiets. J’en ai d’ailleurs rencontré à la foire agricole de Battice.

Vous l’avez dit, la fièvre catarrhale ovine ou la maladie de la langue bleue est une infection virale transmise par des insectes vecteurs du type culicoides moucherons. Elle frappe essentiellement les ruminants domestiques – ovins, bovins, caprins –, mais aussi sauvages. Vingt-sept sérotypes du virus sont décrits à ce jour. Cette maladie n’affecte pas l’homme et n’a pas d’impact sur la qualité des produits alimentaires. C’est très important pour ne pas appeler à une crise de confiance du consommateur en plus d’une crise sanitaire.

Vous êtes plusieurs à m’avoir posé la question : quel est l’état des lieux de la situation en Wallonie ? Selon les premières estimations du Collège des producteurs, au niveau des ovins, il y aurait une mortalité qui atteint 30 %. Chez les bovins et les chèvres, la maladie conduit à une baisse de production laitière et à d’autres effets affectant la viabilité de l’animal : diminution de l’immunité, avortements, infertilité, naissances prématurées et un peu de mortalité également.

À date de ce matin, les chiffres relatifs aux contaminations fournies par l’AFSCA en Région wallonne sont les suivants : 260 exploitations ovines, 514 exploitations bovines, cinq exploitations élevant des caprins et trois exploitations élevant des alpagas, soit un total de 782 exploitations concernées en Wallonie. Ce chiffre est loin d’être définitif, mais – c’est bien triste – est sous-estimé. Tout d’abord ; à cause du délai nécessaire entre l’envoi d’un avorton, l’envoi d’une analyse de sang et l’apparition du nouveau cas sur la carte. Ensuite, beaucoup d’éleveurs voient qu’il y a la maladie, mais ne prennent plus le temps de la déclarer, car ils savent très bien de quelle maladie il s’agit et préfèrent mettre du temps à soigner leurs animaux. Communication a été faite aux syndicats pour bien déclarer cette maladie dans son élevage, car ce sera important pour la suite des actions.

Vous l’aurez compris, en termes de tableau clinique, l’épidémie frappe de plein fouet le secteur ovin, pourtant en plein développement, mais également le secteur bovin avec des productions laitières impactées. En effet, les chiffres montrent, entre le trimestre 2023 et le trimestre 2024, une baisse de 7 % de la production laitière, en sachant qu’il y a une grande hétérogénéité et de grandes variations entre les exploitations. Je parlais récemment avec un éleveur qui me disait être passé de 5 200 litres – collecte réalisée tous les deux jours – à 3 000 litres. On est dans des pourcentages beaucoup plus importants. Il faudra veiller à cette grande différence entre exploitations pour les actions de la suite.

À cela, il faut aussi ajouter des avortements qui mettent en péril la production viandeuse, donc des bovins destinés à la production de viande.

On estime à environ 11 000 bovins et 6 000 bovins morts suite à la fièvre catarrhale. Ce sont des chiffres de Rendac. Il s’agit des chiffres de juillet pour toute la Belgique. Nous sommes toujours en l’attente des chiffres de la part de Rendac pour le mois d’août pour la Région wallonne, mais il est difficile de les avoir. Cela vous montre la situation.

Quelles ont été mes actions ? Dès le début de mon mandat – cela a presque coïncidé –, puis dès le début de la propagation de la maladie quand elle s’est fortement développée, j’ai demandé à mon administration un reporting régulier de l’évolution de la situation et une proposition d’actions rapides.

J’ai bien sûr pris contact avec mon homologue fédéral en charge de la prévention, de la communication et de la vaccination ainsi qu’avec mon homologue flamand. Mes équipes sont en contact permanent avec des organismes impliqués dans cette crise, comme le Collège des producteurs, le Comité du lait, mais également les syndicats et la Fédération nationale du commerce de bétail. J’ai personnellement rencontré différents les différentes organisations agricoles, la directrice générale de l’ARSIA, le bras armé de l’AFSCA au niveau régional, et son équipe ainsi que le directeur général de l’Association wallonne de l’élevage.

Des contacts ont été pris avec mon homologue français et seront prochainement pris avec mes homologues néerlandais, allemands et luxembourgeois qui sont aussi touchés par l’épidémie pour travailler à une position commune au niveau européen. C’est une maladie qui touche l’Europe : jouons donc européen.

Mon seul et unique objectif est de trouver des solutions pour les éleveurs. Je sais à quel point ils sont touchés, je sais à quel point ils sont dans une situation critique et la tristesse vécue dans les exploitations. Il faut vivre une épidémie pour le comprendre. Il faut qu’elles soient élaborées à partir de la réalité du terrain et en collaboration avec les différents acteurs impliqués.

Ensuite, vous m’en avez parlé, les pistes d’action. Premièrement, régler la problématique du ramassage des cadavres. Comme me l’a récemment confié une éleveuse – c’est très parlant –, avoir les cadavres sous les yeux, c’est déjà quelque chose et c’est dur pour le moral, mais les avoir dans le nez, c’est encore pire. Qui dit épidémie animale dit évacuation de cadavres, c’est la triste réalité. En Wallonie, l’équarrissage est réalisé par Rendac. Il s’agit d’une compétence de mon collègue, le ministre en charge de l’Environnement.

Les éleveurs qui m’ont contactée durant la crise souhaitent une augmentation de la rapidité de réponse de l’équarrissage. En effet, selon les remontées de terrain, il y a une différence d’efficacité au niveau du territoire.

J’ai dès lors officiellement pris contact avec mon collègue, le ministre de l’Environnement. Il me revient que, comme déjà au début de la crise, Rendac va encore augmenter sa capacité à ramasser les cadavres et mettre en place plusieurs solutions d’urgence, comme la formation rapide de transporteurs. Je remercie donc M. Coppieters.

Ensuite, il s’agit d’évaluer les pertes économiques. Les conséquences économiques sont réelles. Les pertes occasionnées sont en cours d’objectivation de la manière la plus précise possible. Pour les bovins, les données transmises par le Comité du lait devraient fournir une indication du niveau de pertes, en plus de l’analyse du Collège des producteurs. Concernant les ovins, le Collège des producteurs a mené un premier travail. Un affinage est en cours, mais je peux déjà vous dire que les pertes se chiffreront à plusieurs dizaines de millions d’euros.

Ces indicateurs me permettront d’analyser la faisabilité d’un soutien et, le cas échéant, d’aller vers le Gouvernement pour sa concrétisation. Je tiens toutefois vraiment à souligner qu’il faut être très prudent et analyser ces pistes juridiquement, car il ne faudrait pas donner d’une main et être contraint de reprendre de l’autre, si cette aide n’est pas acceptée par l’Europe. Vous savez que le cadre légal européen est très strict. Ces aides devront être validées par l’Europe.

D’autres pistes sont également explorées, comme un travail sur la restauration de la fertilité des troupeaux. En effet, il y a un grand problème de stérilité temporaire des troupeaux. À partir de quand seront-ils de nouveau fertiles ? Lors de la dernière épidémie, il a fallu deux mois pour que les béliers, les taureaux soient de nouveau fertiles.

Il est également question d’un travail sur les aides couplées et les limites de charge en bétail ; tout un travail avec les modalités PAC qui dépendent du nombre d’animaux sur les exploitations et qui donc vont être impactées. Nous sommes sur ces dossiers.

Il en va également des baisses de cotisations : APAQ-W et autres – vous parliez de l’AWEx. Toutes les pistes sont envisagées. Toutes ces pistes ont été discutées avec les syndicats. Lors de notre rencontre, nous avons convenu de faire le point toutes les deux semaines, en sachant que je les ai rencontrés la semaine dernière. Je les rencontre déjà la semaine prochaine. Nous sommes alignés sur le fait que le processus d’aide choisi devra être simple, administrativement rapide et aussi organisé sur des données objectives. Nous sommes donc alignés sur le fait qu’il faut être prudent pour réaliser un soutien durable et efficace.

Mesdames et Messieurs les Députés, réagir, c’est bien ; prévenir, c’est beaucoup mieux. Vous l’avez dit, je le pense très très fort également. Anticiper coûtera moins cher que de réagir. C’est pourquoi, pour terminer, je souhaite faire le point sur l’importance de la prévention, qui est donc une compétence fédérale.

Même si l’épidémie s’est propagée très rapidement, nombreux sont les acteurs de terrain qui m’ont signalé que la communication sur les mesures de prévention doit être améliorée.

Lors des échanges que j’ai eus avec l’ARSIA, j’ai clairement voulu savoir ce qui n’a pas fonctionné au niveau de la sensibilisation à la vaccination, le timing de la disponibilité du vaccin, le type de canal utilisé pour atteindre les éleveurs. Sachez que ce travail sera très important, avec mon collègue du Fédéral, pour ne plus jamais se retrouver dans une situation pareille.

Une chose est certaine, nous devons tirer les leçons de cette crise et mieux anticiper les prochaines. C’est pourquoi je vais travailler avec le niveau fédéral.

On parle de solutions plus à long terme. Nous en avons également parlé avec différents épidémiologistes, certains de l’ARSIA. En effet, avec les changements de température, nous pouvons nous retrouver beaucoup plus confrontés à d’autres maladies. On a la FCO3 pour le moment. Il y a la FCO8 en France. Il y a la maladie hémorragique également en France. Il faut faire attention à tout cela. Des tests se font dans des universités où l’on peut capter les insectes régulièrement – ils se font coller – et puis réaliser des PCR. Il faudra peut-être monitorer en continu ce genre d’insecte, vérifier à chaque fois s’ils sont porteurs de virus ou non, pour lancer des alertes aux éleveurs.

Vous l’aurez compris, Mesdames et Messieurs les Députés : mes équipes, mon administration et moi-même sommes pleinement mobilisés pour gérer cette réelle crise pour les éleveurs. Il est cependant crucial d’examiner minutieusement toutes les pistes afin de garantir qu’elles apportent, comme je l’ai dit, un soutien durable et efficace.

Je vous remercie.

(Applaudissements)

M. le Président. – Merci, Madame la Ministre.

La parole est à M. Fontaine.

M. Eddy Fontaine (PS). – Merci, Monsieur le Président. Merci, Madame la Ministre, pour les éclaircissements que vous avez bien voulu donner. Il vous restait quand même un certain nombre de minutes, et je n’ai pas entendu de réponses à certaines de mes questions, mais je reviendrai, bien entendu, vers vous très rapidement via des questions orales.

On a l’impression que, dans la gestion ou la non-gestion de ce dossier – on a parlé essentiellement du niveau fédéral, je ne vous accuse de rien –, on n’a absolument pas retenu les leçons du passé. C’est dramatique pour les agriculteurs et les agricultrices que vous connaissez bien ; pas de mesures préventives, pas de campagnes de vaccination, c’est catastrophique. Aujourd’hui, la seule mesure sur la table est la facilité à payer les cotisations sociales. Je n’ai pas entendu d’autres mesures où il y a une réflexion qui est en cours, mais les agriculteurs et agricultrices attendent avec impatience ce que l’on va leur proposer.

Pour les agriculteurs, c’est le règne de la débrouille. L’application de l’article 22 est : « Démerde-toi comme tu peux ». La Région wallonne va devoir payer au prix fort le coût de l’inaction fédérale, je suis désolé de le dire. Comme quoi, il est toujours plus facile de jouer le critique littéraire plutôt que de gérer ses propres départements.

J’avais une petite dernière question. Je sais que ce n’est pas de coutume, mais où peut-on, Madame la Ministre, avoir la carte des éleveurs touchés en Wallonie ? Ce serait intéressant de pouvoir consulter cette carte qui sera certainement évolutive, malheureusement.

M. le Président. – La parole est à Mme Cassart-Mailleux.

Mme Caroline Cassart-Mailleux (MR). – Merci beaucoup, Madame la Ministre, pour l’état des lieux que vous avez fait. Je crois que vous connaissez très bien le dossier. Vous savez ô combien le secteur est en crise et vous avez pu avoir les différents contacts dans les différents niveaux de pouvoir. Je pense que c’est comme cela que vous devez travailler.

Cependant, il est vrai qu’il faut travailler à des solutions. Vous avez dit : « On va objectiver, on va regarder les chiffres, on va regarder avec l’Europe, on va être prudent ». Je connais cela. Vous avez bien raison, parce que proposer quelque chose et puis se retrouver à ce que l’Europe refuse… Il faut vraiment mettre tous les points autour de la table et essayer de trouver une équation afin de trouver des solutions parce que, derrière cela, il y a des hommes et des femmes qui travaillent tous les jours, il y a cet amour du métier qui n’est pas à la première crise.

Je reviens une dernière fois sur l’aide économique exceptionnelle. Il faudrait peut-être avoir cette piste, en tout cas avec l’Europe, pour trouver des solutions. Comme vous l’avez dit, il faut absolument que la plupart des agriculteurs fassent savoir qu’ils ont la langue bleue, sinon on ne saura pas objectiver, on ne saura pas trouver des solutions pour eux également.

M. le Président. – La parole est à Mme Bernard.

Mme Alice Bernard (PTB). – Merci, Madame la Ministre, pour les informations que vous avez apportées. On a l’impression de se retrouver un peu comme dans la crise du covid : on essaie de monitorer, on essaie de trouver des pistes, et cetera, mais cela prend du temps. Il faut alors consulter à gauche à droite des niveaux de pouvoir différents. Il faut vraiment réfléchir à toute la lasagne institutionnelle à laquelle on est confronté en Belgique.

Sur la question des vaccins, de la recherche, de la production des vaccins, des initiatives sont à prendre. Il y a la question des firmes pharmaceutiques qui ont un rôle à jouer dans la recherche et dans la production de vaccins. Vous avez peu évoqué ce volet des choses.

Pour terminer, comment répondre à la détresse des agriculteurs qui sont déjà maintenant confrontés à des pertes financières, mais aussi des pertes émotionnelles, parce que quand tout un troupeau est décimé, cela veut dire qu’il y a tout un projet de vie qui s’est effondré et qu’il faut reconstruire ? Vous n’avez pas encore vraiment apporté de réponses précises à ce sujet et c’est dommage. On aura cependant l’occasion de revenir sur le sujet dans les prochaines semaines, je n’en doute pas.

M. le Président. – La parole est à M. Huberty.

M. François Huberty (Les Engagés). – Merci, Madame la Ministre, pour la pertinence de vos réponses. Je me permets de répondre à sa place à M. Fontaine concernant la carte et les chiffres qui sont bien entendu disponibles sur le site de l’AFSCA.

Concernant la réponse sur le secteur ovin wallon, vous l’avez dit, c’est un secteur sur lequel on a investi beaucoup et qui malheureusement est trop impacté. Il va falloir les aider, les soutenir et trouver des pistes de soutien à la hauteur de ce secteur. Des chiffres importants à surveiller, car je pense qu’ils sont toujours en phase croissante de la maladie et il faudrait donc veiller à ce qu’ils arrivent rapidement pour avoir une vision globale de la situation en direct. Enfin, vous l’avez dit également concernant l’aspect plus européen, où il est nécessaire d’avoir une position commune en Europe. Nous vous encourageons bien entendu à poursuivre dans cette voie. Encore merci, Madame la Ministre.

M. le Président. – La parole est à Mme Tellier.

Mme Céline Tellier (Ecolo). – Merci, Madame la Ministre, pour les données précises sur le plan nécrologique qui touche aujourd’hui nos élevages que vous avez pu nous apporter. Je n’ai malheureusement pas eu de réponse à ma question : depuis quand le ministère de l’Agriculture est-il informé de cette crise ? Je pense que c’est une information qui est vraiment demandée par nos agriculteurs parce que la question de l’anticipation et de la réponse rapide est cruciale dans ces cas d’épidémie. Sur les pistes d’action, je comprends que cela puisse prendre un certain temps. Néanmoins, nos éleveurs sont en attente de mesures concrètes et pas uniquement de pistes théoriques. Néanmoins, vous avez d’ores et déjà annoncé une prochaine rencontre. Je ne doute pas, évidemment, que vous aurez l’occasion d’y revenir.

En tout cas, je note avec satisfaction que vous reconnaissez l’importance de la prévention et de l’anticipation pour ce genre de phénomènes, en lien aussi avec les dérèglements climatiques que vous avez évoqués. Par contre, permettez-moi de ne pas saluer la conférence de presse de la DPR – on s’en souvient tous –, où les présidents de partis concernés avaient survolé rapidement la question du climat. Ici, je me réjouis de voir que ce ne sera pas votre objectif en tout cas, et ce ne sera en tout cas pas, vous vous en doutez, notre angle de vue.

M. le Président. – Merci, Madame la Députée. Ceci clôture ce débat d’actualité.

La Commission des pouvoirs locaux est toujours en réunion, m’est-il indiqué. Donc je suspends les travaux quelques minutes, quelques dizaines de minutes au maximum, le temps que la commission clôture elle-même ses travaux et qu’un rapport oral de ceux-ci puisse vous être communiqué.

La séance est suspendue.

- La séance est suspendue à 16 heures 33 minutes.

# Reprise de la séance

- La séance est reprise à 17 heures 19 minutes.

M. le Président. – La séance est reprise.

# Projets et propositions

## Proposition de décret remplaçant les articles L1133-1 et L1133-2 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, déposée par M. J.-P. Bastin, Mme De Bue, MM. Baurain, Dewez, Dispa et Daye (Doc. 19 (SE 2024) N° 1 et 2)

M. le Président. – L’ordre du jour appelle l’examen, sous le bénéfice de l’urgence, de la proposition de décret remplaçant les articles L1133-1 et L1133-2 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, déposée par M. J.-P. Bastin, Mme De Bue, MM. Baurain, Dewez, Dispa et Daye (Doc. 19 (SE 2024) N° 1 et 2).

### Discussion générale

M. le Président. – Je vous propose de prendre comme base de la discussion générale le texte adopté par la Commission de l’aménagement du territoire, de la mobilité et des pouvoirs locaux qui a été déposé sur le portail des parlementaires.

Je déclare la discussion générale ouverte.

La parole est à Mme Hanus, pour un rapport verbal.

Mme Mélissa Hanus, Rapporteuse. – Mesdames, Messieurs, votre Commission de l’aménagement du territoire, de la mobilité et des pouvoirs locaux a examiné la proposition de décret remplaçant les articles L1133-1 et L1133-2 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, déposée par M. J.-P. Bastin, Mme De Bue, MM. Baurain, Dewez, Dispa et Daye (Doc. 19 (SE 2024) N° 1). En date du 29 août 2024, M. J.-P. Bastin, Mme De Bue, MM. Baurain, Dewez, Dispa et Daye ont déposé une proposition de décret remplaçant les articles L1133-1 et L1133-2 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation (Doc. 19 (SE 2024) N° 1).

Elle a été prise en considération et envoyée en Commission de l’aménagement du territoire, de la mobilité et des pouvoirs locaux, le 4 septembre 2024. L’urgence a été accordée par la séance plénière pour un examen et un vote en commission et en séance plénière le même jour. La proposition de décret a été examinée lors de la réunion de la Commission de l’aménagement du territoire, de la mobilité et des pouvoirs locaux du 4 septembre 2024.

M. Bastin expose que la proposition de décret entend garantir une mise en œuvre optimale des articles L1133-1 et L1133-2 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, remplacés par les articles 34 et 35 du décret du 28 mars 2024 modifiant le Code de la démocratie locale et de la décentralisation en vue de simplifier le fonctionnement et l’organisation des organes communaux et provinciaux.

Il apparaît dans la pratique que l’entrée en vigueur de ces dispositions au 1er septembre 2024 pourrait entraîner un risque accru en matière de sécurité juridique, dès lors que près de 150 communes ne pourraient se conformer à la législation. En effet, une certaine intercommunale soutenant les communes de manière informatique ne pourrait pas encore implémenter la solution.

Les auteurs de la proposition de décret constatent également qu’il est nécessaire d’autoriser un affichage non électronique des règlements et ordonnances lorsqu’il est matériellement impossible de les afficher électroniquement, notamment dans certains cas de force majeure, comme les cyberattaques ou les inondations.

M. Mugemangango s’interroge sur les problèmes qui conduisent l’intercommunale à ne pouvoir répondre à la demande. Il demande ce qu’il en est pour les communes qui ont pu aboutir et qui sont prêtes pour les publications sur le site internet des communes. Enfin, il souhaite être rassuré quant à la date du 1er juillet qui permettrait à l’ensemble des communes de se conformer à la législation.

M. Martin souligne que l’actuelle majorité souhaite postposer l’entrée en vigueur de mesures qui visent la simplification administrative. Sur le fond, il ne perçoit aucune difficulté.

M. Dewez souligne la nécessité de différer la date d’entrée en vigueur des mesures dès lors que les communes ne sont pas encore prêtes. Il souhaite savoir si des contacts ont pu être pris avec l’intercommunale concernée afin de s’assurer que les communes concernées pourront être prêtes à la date du 1er juillet 2025.

M. Hazée affirme qu’il aurait été courtois de la part de la majorité d’informer les groupes de l’opposition du dépôt du texte proposé ainsi que de l’urgence de son adoption par le Parlement dès lors que la proposition n’est pas polémique et qu’elle vise l’intérêt général. Il souligne le travail important réalisé par l’Union des villes et communes de Wallonie qui a tiré la sonnette d’alarme et conseillé aux communes de ne pas prendre de règlement-taxe durant la période délicate depuis ce 1er septembre 2024, d’autant que la proposition à l’examen entend modifier rétroactivement la mesure. Juridiquement, il observe que cette solution n’est sans doute pas la plus optimale.

Il s’interroge aussi sur ce qu’il est proposé pour les communes qui, sans dépendre d’une intercommunale pour ce faire, sont déjà prêtes à publier les actes sur leur site internet. Il demande ce que le ministre en charge a prévu pour que le texte puisse être traduit et publié au Moniteur belge dans les plus brefs délais pour minimiser la période délicate actuelle. Enfin, il suggère que l’administration puisse prendre contact avec l’ensemble des communes pour leur indiquer qu’il convient de ne pas adopter de règlements-taxes dans l’immédiat.

M. le Ministre, s’il souligne les avancées proposées dans le décret du 28 mars 2024, constate que l’entrée en vigueur des mesures a peut-être été trop précipitée dès lors que près de 150 communes travaillant avec une certaine intercommunale se trouvent dans l’incapacité de pouvoir mettre en œuvre la mesure de publication des règlements-taxes sur leur site web. Il rappelle qu’il s’agit d’un sujet délicat engendrant un nombre important de contentieux et qu’il était donc nécessaire de prendre des mesures d’urgence pour postposer l’entrée en vigueur de la législation. Une note verte est prête au sein de son cabinet en vue de la publication la plus rapide possible du décret à l’examen au Moniteur belge.

Enfin, il rappelle que l’entrée en vigueur de la mesure au 1er juillet 2025 vaudra pour l’ensemble des communes dès lors que la législation doit s’appliquer sur l’ensemble du territoire wallon.

M. Bastin informe les membres que le CA de l’intercommunale concernée a annoncé pouvoir être prêt dans les temps pour répondre à l’ensemble des exigences.

M. Dispa précise que si la solution est déjà prête, l’implémentation dans l’ensemble des communes nécessitera encore un peu de temps.

M. Hazée insiste pour qu’une bonne communication ait lieu avec les communes et qu’une attention toute particulière soit donnée à la traduction des textes.

Les articles 1er à 5 ne font l’objet d’aucun commentaire.

Les articles 1er à 5 ne font l’objet d’aucun commentaire. Les articles 1er à 5 sont donc adoptés à l’unanimité des membres.

À l’unanimité des membres, la Commission de l’aménagement du territoire, de la mobilité et des pouvoirs locaux recommande l’adoption de la proposition de décret par l’assemblée plénière.

À l’unanimité des membres, il a été décidé de faire confiance au président et à la rapporteuse pour l’élaboration du rapport.

(Applaudissements)

M. le Président. – Merci beaucoup pour ce rapport rapide et précis des travaux de notre commission.

La parole est ouverte aux membres des groupes qui le souhaiteraient éventuellement.

Plus personne ne demandant la parole dans la discussion générale, je la déclare close.

### Examen des articles

M. le Président. – Je vous propose de passer à l’examen des articles de la proposition de décret remplaçant les articles L1133-1 et L1133-2 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, déposée par M. J.-P. Bastin, Mme De Bue, MM. Baurain, Dewez, Dispa et Daye (Doc. 19 (se2024) N° 1 et 2).

Nous commençons par l’examen de l’article 1er.

Art. 1er

Pas d’objection ?

L’article 1er est adopté.

Puis-je considérer le même vote pour les articles 2 à 5 ?

Art. 2 à 5

Pas d’objection ?

Les articles 2 à 5 sont adoptés.

J’invite M. Dodrimont et Mme Hanus, Secrétaires, à venir me rejoindre à la tribune pour procéder aux votes.

### Vote nominatif

M. le Président. – Nous allons voter sur l’ensemble de la proposition de décret remplaçant les articles L1133-1 et L1133-2 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, déposée par M. J.-P. Bastin, Mme De Bue, MM. Baurain, Dewez, Dispa et Daye (Doc. 19 (se2024) N° 1 et 2).

Je vous invite à activer votre poste de vote à l’aide de votre badge nominatif.

- Il est procédé au vote nominatif.

70 membres prennent part au vote.

70 membres répondent oui.

- Ont répondu oui :

Mmes et MM. Rachida Aït Alouha (PTB), Jamila Ammi (PTB), Christophe Bastin (Les Engagés), Jean‑Paul Bastin (Les Engagés), Pascal Baurain (Les Engagés), Alice Bernard (PTB), Vincent Blondel (Les Engagés), Valérie Bluge (MR), Willy Borsus (MR), Caroline Cassart‑Mailleux (MR), Jean‑Jacques Cloquet (Les Engagés), Christophe Collignon (PS), Veronica Cremasco (Ecolo), Tanguy Dardenne (MR), Maxime Daye (MR), Valérie De Bue (MR), Valérie Dejardin (PS), Dorothée De Rodder (PS), Caroline Desalle (Les Engagés), Laurent Devin (PS), Olivier de Wasseige (Les Engagés), Arnaud Dewez (MR), Benoît Dispa (Les Engagés), Philippe Dodrimont (MR), Yves Evrard (MR), Sophie Fafchamps (Les Engagés), Eddy Fontaine (PS), Richard Fournaux (MR), Charles Gardier (MR), Anne‑Catherine Goffinet (Les Engagés), Armelle Gysen (Les Engagés), Mélissa Hanus (PS), Stéphane Hazée (Ecolo), François Huberty (Les Engagés), Loïc Jacob (Les Engagés), Marie Jacqmin (Les Engagés), Nicolas Janssen (MR), Anne Lambelin (PS), Geneviève Lazaron (Les Engagés), Bruno Lefèbvre (PS), Jean‑Pierre Lepine (PS), Bénédicte Linard (Ecolo), Vincent Maillen (MR), Marie‑Christine Marghem (MR), Olivier Maroy (MR), Nicolas Martin (PS), Chris Massaki Mbaki (MR), Christine Mauel (MR), Freddy Mockel (Ecolo), Christie Morreale (PS), Germain Mugemangango (PTB), Diana Nikolic (MR), Özlem Özen (PS), Vincent Palermo (MR), Amandine Pavet (PTB), Sophie Pécriaux (PS), Loris Resinelli (Les Engagés), Sabine Roberty (PS), Mourad Sahli (PS), Guillaume Soupart (MR), Patrick Spies (PS), Caroline Taquin (MR), Céline Tellier (Ecolo), Stéphanie Thoron (MR), Éliane Tillieux (PS), Nicolas Tzanetatos (MR), Patricia Van Walle (PTB), Jean‑Paul Wahl (MR), Valérie Warzée‑Caverenne (MR), Thierry Witsel (PS).

La parole est à M. Lepine.

M. Jean-Pierre Lepine (PS). – Excusez-moi, Monsieur le Président. Ma voisine, Mme Greco, n’a pas su voter.

M. le Président. – Nous allons réparer immédiatement et son vote est ajouté. Je présume que son vote était favorable. Merci à son voisin de tant de sollicitude.

En conséquence, la proposition de décret est adoptée.

Elle sera soumise à la sanction du Gouvernement.

Dans la foulée de cette séance, nous avons l’inauguration de la célébration des 300 ans de la restauration de l’édifice qui vous accueille. Elle se déroulera dans le patio, pour ceux qui souhaiteraient être présents. Bon retour pour celles et ceux qui ne participeront pas à cet événement pourtant remarquable.

Ceci clôt nos travaux de ce jour.

Le Parlement s’ajourne jusqu’à convocation ultérieure.

La séance est levée.

- La séance est levée à 17 heures 29 minutes.

# Liste des intervenants

M. Jean-Paul Bastin, Les Engagés

Mme Alice Bernard, PTB

M. Willy Borsus, Président

Mme Caroline Cassart-Mailleux, MR

M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l’Environnement, des Solidarités et de l’Économie sociale

Mme Veronica Cremasco, Ecolo

Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l’Agriculture et de la Ruralité

M. Maxime Daye, MR

Mme Valérie De Bue, MR

M. Olivier de Wasseige, Les Engagés

Mme Caroline Desalle, Les Engagés

M. François Desquesnes, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux

M. Laurent Devin, PS

M. Philippe Dodrimont, MR

M. Eddy Fontaine, PS

Mme Mélissa Hanus, Rapporteuse

M. Stéphane Hazée, Ecolo

M. François Huberty, Les Engagés

M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l’Économie, de l’Industrie, du Numérique, de l’Emploi et de la Formation

M. Jean-Pierre Lepine, PS

M. Julien Liradelfo, PTB

M. Olivier Maroy, MR

M. Freddy Mockel, Ecolo

Mme Christie Morreale, PS

M. Germain Mugemangango, PTB

Mme Diana Nikolic, MR

Mme Amandine Pavet, PTB

Mme Sabine Roberty, PS

Mme Céline Tellier, Ecolo

Mme Éliane Tillieux, PS

Mme Patricia Van Walle, PTB

# Abréviations courantes

AFSCA Agence fédérale pour la sécurité de la chaîne alimentaire

AGC Asahi Glass Company

AOT Autorité organisatrice du transport

APAQ-W Agence wallonne pour la promotion d’une agriculture de qualité

ARSIA Association régionale de santé et d’identification animales (ASBL)

ASBL association sans but lucratif

AWEx Agence wallonne à l’exportation et aux investissements étrangers

CA conseil d’administration

cdH Centre démocrate humaniste (devenu Les Engagés en mars 2022)

CEO chief executive officer (chef de la direction, directeur général ou administrateur délégué)

covid coronavirus disease (maladie à coronavirus)

DPR Déclaration de politique régionale

FAST Fluidité, accessibilité, santé/sécurité et transfert modal (plan)

FOREm Office wallon de la formation professionnelle et de l’emploi

FUGEA Fédération unie de groupements d’éleveurs et d’agriculteurs

IAS Intérieur et Action sociale (SPW)

INTRADEL Intercommunale de traitement des déchets de la région liégeoise

ISSeP Institut scientifique de service public (Région wallonne)

MI Mobilité et Infrastructures (SPW)

OTW Opérateur de transport de Wallonie (précédemment appelé groupe TEC)

PAC Politique agricole commune

PCR polymerase chain reaction (réaction en chaîne par polymérase)

PFAS perfluoroalkyl and polyfluoroalkyl substances (substances perfluoroalkylées et polyfluoroalkylées)

PPP partenariat public-privé

RAVeL Réseau autonome des voies lentes

SNCB Société nationale des chemins de fer belges

SPW Service public de Wallonie

TEC Société de transport en commun

Tibi Intercommunale de gestion intégrée des déchets dans la région de Charleroi

# Annexes

## Liste des documents transmis au Parlement

|  |  |
| --- | --- |
| **Documents** | **Commission concernée** |
| 1. Rapports de la Cour des comptes relatifs à la certification et au contrôle du compte général 2023 du Fonds wallon des calamités naturelles | Commission des affaires générales, du budget, des relations internationales et du bien-être animal |
| 1. Pétition contre la pose d’une ligne à haute tension (150.000 volts) sous le RAVeL reliant Braine-l’Alleud à Tubize 2. Pétition pour la limitation de la vitesse à 70 km/h sur la N934 à Villers-lez-Heest 3. Pétition contre l’urbanisation de la campagne d’Anton (Andenne) 4. Pétition pour une Vesdrienne qui protège les cyclistes, la nature et les habitants 5. Avis MOB.24.05.AV du Conseil économique, social et environnemental de Wallonie (CESE Wallonie) sur le projet d’arrêté du Gouvernement wallon portant exécution du décret du 10 avril 2024 relatif à l’agrément de partenaires et au subventionnement d’actions en matière de mobilité durable, de sensibilisation et d’éducation à la sécurité routière 6. Avis MOB.24.06.AV du Conseil économique, social et environnemental de Wallonie (CESE Wallonie) sur le projet d’arrêté du Gouvernement wallon relatif aux contrôles effectués sur la route et aux contrôles effectués dans les locaux des entreprises pour toutes les catégories de transport par route concernant la législation sociale dans le domaine du transport par route, modifiant l’AR du 19 juillet 2000 relatif à la perception et à la consignation d’une somme lors de la constatation de certaines infractions en matière de transport par route et modifiant l’AGW du 13 avril 2023 relatif au contrôle technique routier des véhicules utilitaires immatriculés en Belgique ou à l’étranger 7. Avis MOB.24.07.AV du Conseil économique, social et environnemental de Wallonie (CESE Wallonie) sur le projet d’arrêté du Gouvernement wallon organisant le droit de tirage des pouvoirs locaux relatif aux infrastructures dans le cadre de la mobilité durable | Commission de l’aménagement du territoire, de la mobilité et des pouvoirs locaux |
| 1. Rapport d’activités de l’Observatoire du commerce du Conseil économique, social et environnemental de Wallonie (CESE Wallonie) pour l’année 2023 | Commission de l’économie, de l’emploi et de la formation |
| 1. Rapports de la Cour des comptes relatifs à la certification et au contrôle du compte général 2023 de l’Institut scientifique du service public (ISSeP) 2. Avis A.1604 du Conseil économique, social et environnemental de Wallonie (CESE Wallonie) sur le projet d’arrêté du Gouvernement wallon relatif à la validation des compétences dans le secteur des SAFAs | Commission de la santé, de l’environnement et de l’action sociale |
| 1. Rapport d’activités de l’Autorité indépendante chargée du contrôle et du suivi en matière de nuisances sonores aéroportuaires en Région wallonne (ACNAW) pour l’année 2023 2. Avis MOB.24.04.AV du Conseil économique, social et environnemental de Wallonie (CESE Wallonie) sur le projet d’arrêté du Gouvernement wallon portant modification de l’arrêté du Gouvernement wallon du 29 janvier 2004 relatif aux sanctions administratives dans le cadre de la lutte contre le bruit généré par les aéronefs utilisant les aéroports relevant de la Région wallonne | Commission de l’énergie, du climat et du logement |
| 1. Note relative à la situation budgétaire intermédiaire de la Commission wallonne pour l’Énergie (CWaPE) arrêtée au 30 juin 2024 | Sous-commission du contrôle de la Commission wallonne pour l’Énergie (CWaPE) |
| 1. Avis 9823 du Conseil supérieur de la santé relatif aux encarts pour les produits de tabac et produits à fumer à base de plantes | / |

## Liste des arrêtés de reventilation et de transfert de crédits budgétaires

1. Arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des articles de base des programmes 092 et 094 de la division organique 17 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l’année budgétaire 2024.
2. Arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des articles de base du programme 049 de la division organique 14 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l’année budgétaire 2024.
3. Arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des articles de base du programme 044 de la division organique 14 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l’année budgétaire 2024.
4. Arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des articles de base des programmes 100, 101, 109 et 113 de la division organique 18 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l’année budgétaire 2024.
5. Arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des articles de base du programme 049 de la division organique 14 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l’année budgétaire 2024.
6. Arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des articles de base du programme 049 de la division organique 14 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l’année budgétaire 2024.
7. Arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des articles de base du programme 049 de la division organique 14 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l’année budgétaire 2024.
8. Arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des articles de base des programmes 114 et 115 de la division organique 18 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l’année budgétaire 2024.
9. Arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des articles de base du programme 092 de la division organique 17 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l’année budgétaire 2024.
10. Arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des articles de base des programmes 001, 096, 099, 114 et 115 de la division organique 18 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l’année budgétaire 2024.
11. Arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des articles de base du programme 080 de la division organique 16 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l’année budgétaire 2024.
12. Arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des articles de base du programme 007 de la division organique 02 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l’année budgétaire 2024.
13. Arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des articles de base du programme 001 de la division organique 10 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l’année budgétaire 2024.
14. Arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des articles de base du programme 079 de la division organique 16 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l’année budgétaire 2024.
15. Arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des articles de base du programme 001 de la division organique 19 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l’année budgétaire 2024.
16. Arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des articles de base du programme 091 de la division organique 17 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l’année budgétaire 2024.
17. Arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des articles de base du programme 122 de la division organique 10 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l’année budgétaire 2024.
18. Arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des articles de base du programme 122 de la division organique 10 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l’année budgétaire 2024.
19. Arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des articles de base du programme 078 de la division organique 16 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l’année budgétaire 2024.
20. Arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des articles de base du programme 049 de la division organique 14 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l’année budgétaire 2024.
21. Arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des articles de base du programme 091 de la division organique 17 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l’année budgétaire 2024.
22. Arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des articles de base du programme 104 de la division organique 18 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l’année budgétaire 2024.
23. Arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des articles de base du programme 057 de la division organique 15 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l’année budgétaire 2024.
24. Arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des articles de base du programme 094 de la division organique 17 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l’année budgétaire 2024.
25. Arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des articles de base du programme 078 de la division organique 16 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l’année budgétaire 2024.
26. Arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des articles de base du programme 001 de la division organique 10 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l’année budgétaire 2024.
27. Arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des articles de base des programmes 001, 056 et 057 de la division organique 15 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l’année budgétaire 2024.
28. Arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des articles de base du programme 023 de la division organique 10 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l’année budgétaire 2024.
29. Arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des articles de base du programme 023 de la division organique 10 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l’année budgétaire 2024.
30. Arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des articles de base du programme 049 de la division organique 14 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l’année budgétaire 2024.
31. Arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des articles de base du programme 056 de la division organique 15 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l’année budgétaire 2024.
32. Arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des articles de base du programme 081 de la division organique 16 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l’année budgétaire 2024.
33. Arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des articles de base du programme 122 de la division organique 10 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l’année budgétaire 2024.
34. Arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des articles de base du programme 091 de la division organique 17 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l’année budgétaire 2024.
35. Arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des articles de base du programme 049 de la division organique 14 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l’année budgétaire 2024.
36. Arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des articles de base du programme 094 de la division organique 17 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l’année budgétaire 2024.
37. Arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des articles de base du programme 080 de la division organique 16 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l’année budgétaire 2024.
38. Arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des articles de base du programme 094 de la division organique 17 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l’année budgétaire 2024.
39. Arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des articles de base des programmes 059, 061 et 064 de la division organique 15 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l’année budgétaire 2024.
40. Arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des articles de base du programme 049 de la division organique 14 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l’année budgétaire 2024.
41. Arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des articles de base du programme 119 de la division organique 19 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l’année budgétaire 2024.
42. Arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des articles de base du programme 091 de la division organique 17 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l’année budgétaire 2024.
43. Arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des articles de base du programme 085 de la division organique 10 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l’année budgétaire 2024.
44. Arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des articles de base du programme 049 de la division organique 14 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l’année budgétaire 2024.
45. Arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des articles de base du programme 044 de la division organique 14 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l’année budgétaire 2024.
46. Arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des articles de base du programme 099 de la division organique 18 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l’année budgétaire 2024.
47. Arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des articles de base du programme 094 de la division organique 17 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l’année budgétaire 2024.
48. Arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les programmes 044, 049 et 121 des divisions organiques 14 et 36 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l’année budgétaire 2024.
49. Arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les programmes 079 et 121 des divisions organiques 16 et 36 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l’année budgétaire 2024.
50. Arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les programmes 028 et 083 des divisions organiques 10 et 16 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l’année budgétaire 2024.
51. Arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les programmes 022 et 023 de la division organique 10 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l’année budgétaire 2024.
52. Arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les programmes 081 et 122 des divisions organiques 10 et 16 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l’année budgétaire 2024.
53. Arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les programmes 081 et 122 des divisions organiques 10 et 16 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l’année budgétaire 2024.
54. Arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les programmes 015 et 029 des divisions organiques 09 et 12 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l’année budgétaire 2024.
55. Arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les programmes 001, 056, 057 et 060 de la division organique 15 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l’année budgétaire 2024.
56. Arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les programmes 032 et 033 de la division organique 11 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l’année budgétaire 2024.
57. Arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les programmes 078 et 121 des divisions organiques 16 et 36 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l’année budgétaire 2024.
58. Arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les programmes 080 et 083 de la division organique 16 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l’année budgétaire 2024.
59. Arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les programmes 057 et 061 de la division organique 15 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l’année budgétaire 2024.
60. Arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les programmes 056 et 057 de la division organique 15 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l’année budgétaire 2024.
61. Arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les programmes 056 et 057 de la division organique 15 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l’année budgétaire 2024.
62. Arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les programmes 080 et 081 de la division organique 16 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l’année budgétaire 2024.
63. Arrêté ministériel portant transfert de crédits entre les programmes 001, 018, 031, 056, 078, 083, 102 et 122 des divisions organiques 09, 10, 11, 15, 16 et 18 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l’année budgétaire 2024.

## Liste des notifications d’arrêts de la Cour constitutionnelle

1. Notification de l’arrêt no 75 du rôle 7310 concernant le recours en annulation des articles 153, 3° et 5°, 162 et 163 de la loi du 5 mai 2019 portant des dispositions diverses en matière pénale et en matière de cultes, et modifiant la loi du 28 mai 2002 relative à l’euthanasie et le Code pénal social, introduit par l’ASBL « Défense Active des Amateurs d’Armes » et autres.
2. Notification de l’arrêt no 76 des rôles 8039, 8046, 8047, 8048 et 8049 concernant les recours en annulation totale ou partielle du décret de la Région flamande du 23 décembre 2022 modifiant la loi du 28 décembre 1964 relative à la lutte contre la pollution atmosphérique, le décret sur l’Énergie du 8 mai 2009, le décret du 13 juillet 2012 contenant les dispositions accompagnant le deuxième ajustement du budget 2012 et le décret du 17 décembre 2021 modifiant le décret sur l’Énergie du 8 mai 2009, en ce qui concerne les allocations au Fonds de l’Énergie, les modifications relatives à la flexibilité et au partage d’énergie, le développement de la plateforme de données énergétiques et la révision des amendes administratives en matière d’exigences d’installation, introduits par la SA « A&U Énergie », par la SA « E-Wood Energiecentrale » et l’ASBL « Organisatie voor Duurzame Energie Vlaanderen », par l’ASBL « Denuo », par l’ASBL « Boerenbond » et autres et par la SPRL « Wervic ».
3. Notification de l’arrêt no 77 du rôle 8196 concernant le recours en annulation de l’article 8, § 4, du Code de la nationalité belge, introduit par l’ASBL « Ligue des droits humains ».
4. Notification de l’arrêt no 78 du rôle 8198 concernant la demande de suspension de l’article 166 de la loi du 9 février 2024 portant dispositions diverses en matière d’économie (remplacement de l’article 67, § 2, alinéa 2, de la loi du 18 septembre 2017 relative à la prévention du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme et à la limitation de l’utilisation des espèces), introduite par la SRL « Vermetal » et autres.
5. Notification de l’arrêt no 79 du rôle 7975 concernant la question préjudicielle relative à l’article 59, § 4, du Code des impôts sur les revenus 1992 (exercices d’imposition 2017 et 2018), posée par le Tribunal de première instance du Brabant wallon.
6. Notification de l’arrêt no 80 du rôle 7995 concernant les questions préjudicielles relatives aux articles 31, alinéa 2, 4°, 32, alinéa 2, 2°, et 34, § 1er, 1°, 1°*bis* et 2°, *b)*, du Code des impôts sur les revenus 1992, posées par la Cour d’appel de Liège.
7. Notification de l’arrêt no 81 du rôle 8060 concernant la question préjudicielle relative à l’article L1215-22 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, posée par le Tribunal de première instance du Hainaut, division de Mons.
8. Notification de l’arrêt no 82 du rôle 8103 concernant la question préjudicielle relative à l’article 63, § 2, du décret flamand du 24 février 2017 relatif à l’expropriation d’utilité publique, posée par le Juge de paix du canton de Lennik.
9. Notification de l’arrêt no 83 du rôle 8111 concernant le recours en annulation des articles 4 et 5 de la loi du 4 mai 2023 portant insertion du livre XIX « Dettes du consommateur » dans le Code de droit économique, en ce qu’ils déclarent ainsi les articles XIX.7, §§1er et 2, XIX.12 et XV.6/2 *juncto* l’article XV.125/2/2 du Code de droit économique applicables aux avocats agissant dans le cadre de leur mandat au nom d’un client, introduit par l’« Orde van Vlaamse balies » et Peter Callens.
10. Notification de l’arrêt no 84 du rôle 7963 concernant le recours en annulation des articles 5, 9°, 9, *c)*, 10, *b)* et *d)*, 18, 27, 28 et 40 de l’ordonnance de la Commission communautaire commune du 15 décembre 2022 modifiant l’ordonnance du 24 avril 2008 relative aux établissements d’accueil ou d’hébergement pour personnes âgées, introduit par l’ASBL « Fédération des Maisons de Repos privées de Belgique (MR-MRS) » (Femarbel).
11. Notification de l’arrêt no 85 du rôle 7992 concernant la question préjudicielle relative à l’article 47, § 1er, alinéa 2, de la loi du 27 avril 2018 sur la police des chemins de fer, posée par le Tribunal de police du Brabant wallon, division de Wavre.
12. Notification de l’arrêt no 86 du rôle 8003 concernant la question préjudicielle relative à l’article 70, §§ 1er et 4, du Code de la taxe sur la valeur ajoutée, posée par la Cour d’appel de Bruxelles.
13. Notification de l’arrêt no 87 du rôle 8013 concernant les questions préjudicielles relatives à l’article 171, 5°, *b)*, et 6°, du Code des impôts sur les revenus 1992, posées par le Tribunal de première instance de Liège, division de Liège.
14. Notification de l’arrêt no 89 du rôle 8244 concernant la demande de suspension du décret flamand du 19 avril 2024 relatif à la fusion volontaire des communes de Ruiselede et Wingene et portant modification de l’annexe au Décret électoral local et provincial du 8 juillet 2011, introduite par Stijn De Ram et Hannes Gyselbrecht.